

● DENRÉES ALIMENTAIRES DE BASE

Le stock stratégique suffirait pour plus d'une année



(P4)

● PERMANENCE DURANT LES JOURS DE L'AÏD EL ADHA

Plus de 12.600 commerçants mobilisés à l'ouest du pays

(P4)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

8^E SESSION DE LA COMMISSION MIXTE ALGÉRO-OMANAISE À ALGER

La Coopération économique appelée à être renforcée

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a mis en avant, hier, la convergence des positions de l'Algérie et du Sultanat d'Oman sur les questions majeures inhérentes au Monde arabe, en tête desquelles la cause palestinienne, saluant le succès de la coopération économique entre les deux pays. Dans son allocution à l'ouverture des travaux de la 8^e session de la Commission mixte algéro-omanaise à Alger, Attaf s'est félicité de "la dynamique prometteuse et bénéfique que connaissent les relations algéro-omanaises ces derniers temps, laquelle augure de belles perspectives que nous souhaitons explorer de la meilleure manière qui soit, au service de nos relations bilatérales et des causes de notre Nation arabo-musulmane".

(Lire en Page 3)



● ANIE

● 7^{EME} ÉDITION DU SALON INTERNATIONAL DU TEXTILE

170 exposants pour un événement incontournable

(P4)

Le Plan de développement stratégique 2022-2024 élaboré

(P5)

● GHAZA

L'entité sioniste vise les journalistes pour commettre un génocide à huis clos

(P12)

Thaïlande : naissance de jumeaux éléphants un «miracle de la nature»



Une éléphante d'Asie a surpris les gardiens et les défenseurs de l'environnement en donnant naissance à de rares jumeaux en Thaïlande, un événement qualifié de « miracle de la nature ».

Elephantstay, une entreprise à but non lucratif dont la mission est de sensibiliser les gens à l'importance des éléphants dans l'histoire et la culture thaïlandaise, a annoncé, mercredi, la naissance remarquable de jumeaux éléphants.

La fière maman, une éléphante d'Asie de 36 ans baptisée Jamjuree, a surpris les gardiens du Palais des éléphants d'Ayutthaya et du Kraal royal de Bangkok en donnant naissance, vendredi, à deux éléphanteaux.

Le premier éléphanteau, un mâle, est né vendredi soir, suivi d'un éléphanteau femelle 18 minutes plus tard.

Elephantstay a partagé la nouvelle sur ses réseaux sociaux, décrivant l'événement comme un « miracle de la nature » et exprimant à la fois sa joie et son étonnement face à ce fait rare.

Le groupe a rapporté que l'accouchement a pris une tournure frénétique lorsque Jamjuree, visiblement accablée par le double accouchement inattendu, s'est attaquée à ses nouveau-nés.

L'un des gardiens qui est intervenu pour protéger les éléphanteaux s'est fracturé la cheville au cours de l'incident, ajoute l'association.

Malgré les difficultés initiales, les jumeaux, qui pèsent respectivement 80 et 60 kilogrammes, sont désormais pris en charge par l'équipe d'Elephantstay.

Le groupe de protection de la nature a noté que l'équipe du Royal Elephant Kraal s'assure que les éléphanteaux reçoivent une attention « 24 heures sur 24 », y compris « l'alimentation à la seringue » étant donné que la femelle est trop petite pour atteindre le lait de sa mère.

La naissance de jumeaux éléphants est exceptionnellement rare, constituant seulement 1% de toutes les naissances d'éléphants, selon Save the Elephants, une organisation de recherche et de protection de la nature.

Le fait que ces « jumeaux miraculeux » soient de sexe différent rend leur naissance encore plus extraordinaire.

Ils représentent un ajout significatif à la population d'éléphants d'Asie, menacée en Thaïlande, et soulignent l'importance des efforts de conservation pour protéger cette espèce majestueuse.

Elephantstay a exprimé sa gratitude sur Instagram pour le « dévouement de toutes les personnes » impliquées dans le bon déroulement de la mise au monde des jumeaux, qualifiant cet événement de « formidable pour la Thaïlande et les éléphants ».

Les législatives anticipées en France sont négatives pour la cote de crédit du pays

L'agence de notation Moody's a averti que les élections législatives anticipées en France sont négatives pour la cote de crédit du pays, ont rapporté des médias locaux mardi.

"Ces élections anticipées augmentent les risques pour l'assainissement budgétaire", a déclaré Moody's dans un communiqué lundi en fin de journée, qualifiant cette situation de "crédit négatif" pour la note Aa2 du pays, qui se situe un cran au-dessus de la note équivalente de Fitch et de S&P Global, souligne le site « zonebourse ».

"L'instabilité politique potentielle est un risque de crédit étant donné la situation budgétaire difficile dont héritera le prochain gouvernement", a ajouté Moody's, précisant que la perspective actuellement "stable" de la note de la France pourrait être abaissée à "négative" si les mesures de la dette se détérioraient davantage.

"Un affaiblissement de l'engagement en faveur de l'assainissement budgétaire augmenterait également les pressions à la baisse sur le crédit", a déclaré Moody's, indique le même média.

Le président Emmanuel Macron a convoqué une élection législative surprise ce lundi, après avoir subi une défaite cuisante lors du vote du week-end au Parlement européen face au parti d'extrême droite de Marine Le Pen, rappelle le média français.

Le vote législatif aura lieu le 30 juin, moins d'un mois avant le début des Jeux olympiques de Paris, et un second tour aura lieu en juillet.

Moody's a souligné que la charge de la dette du pays, qui dépasse déjà 110 % du PIB, est plus élevée que celle d'autres pays bénéficiant d'une notation similaire et qu'elle a augmenté de manière quasi continue depuis les années 1970 en raison de déficits budgétaires structurels importants et constants, précise Zonebourse.

La Russie déclare maintenir son assistance humanitaire en faveur de Cuba

La Russie continuera à apporter une assistance humanitaire à Cuba, qui pâtit des sanctions américaines depuis des décennies, a déclaré, mercredi, le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov.

Lors d'une conférence de presse tenue à Moscou avec son homologue cubain Bruno Rodriguez Parrilla, Lavrov a déclaré que l'assistance de la Russie se poursuivrait face aux « effets fortement négatifs » de l'embargo imposé par les Etats-Unis au pays insulaire.

Lavrov a affirmé que la Russie soutenait le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme établie par Washington, décrivant cette situation comme une « totale aberration ».

« C'est là une totale aberration de voir un État inscrire Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme, alors que ce même État, les États-Unis, et ses satellites, tentent de maintenir une hégémonie illusoire sur les affaires mondiales en recourant à des méthodes de pure terreur », a ajouté Sergueï Lavrov.

Le chef de la diplomatie russe a déclaré que Moscou était reconnaissant à Cuba pour sa « position de principe » concernant le conflit ukrainien, qui a débuté en février 2022, ajoutant que La Havane avait fait état des « véritables raisons » à l'origine du conflit et « de ce qui avait été préparé par l'Occident depuis de nombreuses années. »

Parrilla est arrivé en Russie, lundi, pour participer à une réunion de deux jours des ministres des affaires étrangères des BRICS, qui se tient dans la ville de Nizhny Novgorod.

Cette réunion est la première depuis que le groupe est passé de cinq à neuf membres en janvier, avec les adhésions officielles de l'Égypte, de l'Éthiopie, de l'Iran et des Émirats arabes unis.

Quinze autres pays, dont la Türkiye, ont également été invités à participer à cette réunion.



France : Macron suspend la réforme électorale contestée en Nouvelle-Calédonie

Le Président français, Emmanuel Macron, a prononcé, ce mercredi, les mots tant attendus à Nouméa. La réforme du corps électoral qui avait mis le feu aux poudres en Nouvelle-Calédonie est "suspendue", a-t-il annoncé, lors de sa conférence de presse. Cette décision intervient après les votes du Sénat le 2 avril et de l'Assemblée nationale le 14 mai, le projet devait encore être adopté par le Parlement réuni en Congrès à Versailles. Ce scénario est devenu hautement improbable après la dissolution surprise de l'Assemblée nationale, dimanche soir.

De facto, le chef d'État français ne peut convoquer de Congrès depuis la dissolution de l'Assemblée.

"Nous pouvons convenir ensemble que les élections européennes auront eu raison de la loi constitutionnelle", a écrit le Parti de libération kanak (Palika), dans un communiqué publié ce mercredi. Le mouvement indépendantiste modéré appelle désormais à "lever les barrages et les blocages".

Environ 25 000 habitants, natifs ou résidents depuis dix ans, auraient pu intégrer la liste électorale, au risque de marginaliser le peuple autochtone kanak, selon les accusations des indépendantistes. Le mois dernier, l'annonce du projet de réforme avait provoqué des émeutes et des violences sans précédent, depuis les années 1980 sur le "Caillou".

"J'ai décidé de suspendre [le projet] parce qu'on ne peut pas laisser l'ambiguïté dans la période", a déclaré Emmanuel Macron, ce mercredi, affirmant vouloir "donner toute sa force au dialogue sur place et au retour à l'ordre". La flambée de violences en Nouvelle-Calédonie a fait neuf victimes en un mois. Mardi, un homme, blessé le 29 mai par un gendarme au nord de Nouméa, a succombé à ses blessures. L'homme, qui avait ouvert le feu sur les forces de l'ordre, avait été blessé par balles par le GIGN.

Gironde : un couple gagne 48 millions d'euros à l'EuroMillions



Deux trentenaires girondins sont devenus millionnaires le 14 mai dernier. Ils ont remporté un gain de 48 millions d'euros après avoir validé deux grilles d'EuroMillions en flash. Ils souhaitent rester anonymes après ce beau coup du sort mais se sont confiés à la Française des Jeux sur certains de leurs projets.

Quand l'heureux gagnant veut partager la bonne nouvelle avec sa compagne, sa première réaction est de croire à une plaisanterie. « Quelques jours auparavant, un de nos proches nous a fait une blague en décrochant le téléphone. Il nous a fait croire qu'il discutait avec La Française des Jeux et qu'il venait de remporter une grosse somme. », explique à la Française des Jeux la gagnante lors du paiement. Elle a pensé que son compagnon lui faisait la même. « Mais en le voyant et en écoutant le son de sa voix, j'ai vite compris que c'était la réalité. », ajoute-t-elle.

L'heure est à la réflexion pour les gagnants qui envisagent néanmoins de changer de voiture, de faire des travaux dans leur maison et de voyager, par exemple en Thaïlande. « Amateurs de bonnes tables, nous avons déjà pour habitude de nous rendre dans de sympathiques adresses, raconte le couple à la Française des Jeux. Désormais, nous aurons l'opportunité de déguster plus régulièrement des mets dans des lieux dans lesquels nous n'avions jamais imaginé nous rendre auparavant ». Et ce, désormais sans le moindre titre-restaurant.

8^E SESSION DE LA COMMISSION MIXTE ALGÉRO-OMANAISE À ALGER

La Coopération économique appelée à être renforcée

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a mis en avant, hier, la convergence des positions de l'Algérie et du Sultanat d'Oman sur les questions majeures inhérentes au Monde arabe, en tête desquelles la cause palestinienne, saluant le succès de la coopération économique entre les deux pays.

Dans son allocution à l'ouverture des travaux de la 8^e session de la Commission mixte algéro-omanaise à Alger, Attaf s'est félicité de "la dynamique prometteuse et bénéfique que connaissent les relations algéro-omanaises ces derniers temps, laquelle augure de belles perspectives que nous souhaitons explorer de la meilleure manière qui soit, au service de nos relations bilatérales et des causes de notre Nation arabo-musulmane". "A la faveur de cette dynamique, nous nous réunissons aujourd'hui à l'occasion de la tenue de la 8^{ème} Commission mixte, avec une feuille de route commune aux contours clairs, au contenu ciblé et aux fins bien définies, de concert entre les dirigeants de nos deux pays frères, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et son frère, Sa Majesté le Sultan

Haïtham bin Tariq Al-Saïd", a précisé M. Attaf, ajoutant que "notre volonté est commune et notre objectif est le même, à savoir hisser les relations algéro-omanaises, dans toutes leurs dimensions, politique, économique, sociale et culturelle, aux plus hauts niveaux possibles et aux rangs les plus souhaités".

Dans ce sens, le ministre s'est félicité du "niveau exceptionnel atteint par les traditions de concertation politique et de coordination entre nos deux pays frères, à différents niveaux et sur tous les plans".

Attaf a également salué, "la convergence des positions harmonieuses des deux pays concernant les questions majeures inhérentes à notre région arabe, en tête desquelles la cause palestinienne que l'Algérie et le Sultan d'Oman ont, de tout temps, soutenue et défendue, notamment en cette épreuve difficile que traversent nos frères à Ghaza, du fait de l'agression sioniste qui se poursuit toujours". "Cette convergence et cette cohésion ne sont pas étrangères à nos deux pays qui, abreuvés des principes du Droit international, rejettent les politiques des axes et des alliances, et œuvrent toujours à contribuer au règlement des conflits et des désaccords, par la promotion de solutions politiques et pacifiques", a-t-il poursuivi.

Par ailleurs, Attaf s'est félicité du succès de la coopération économique entre les deux pays, notamment le partenariat exemplaire dans le domaine de la production d'engrais, un partenariat que les deux pays entendent renforcer et élargir à d'autres domaines, à l'instar des énergies

renouvelables (EnR), de l'agriculture saharienne, de l'industrie pharmaceutique, des ressources minières, et bien d'autres domaines inscrits au titre des priorités des deux pays.

Il a salué, dans ce cadre, la rencontre ayant regroupé une délégation de grands investisseurs omanais et leurs homologues algériens, à la veille de la tenue de la Commission mixte, les incitant à "saisir toutes les opportunités prometteuses, en vue de renforcer la coopération constructive et consolider le partenariat fructueux entre nos deux pays", soulignant sa disponibilité à "apporter tout le soutien nécessaire, à même d'augmenter le volume des investissements bilatéraux et de doubler la valeur des échanges commerciaux".

Aussi, Attaf a adressé ses remerciements aux "hauts responsables pour les efforts consentis, lors de leur réunion, mardi, pour l'élaboration de textes juridiques dans leur mouture finale afin de les signer au terme des travaux d'aujourd'hui".

"Qu'il s'agisse de programmes exécutifs et de mémorandums d'entente à signer aujourd'hui, ou de projets de conventions à examiner dans le cadre de consultations pour les parachever avant les prochaines échéances bilatérales, je pense que nous avons franchi de grands pas sur la voie de l'enrichissement du cadre juridique bilatéral et du renforcement de ses bases et de ses composantes", a-t-il poursuivi.

De son côté, le ministre des Affaires étrangères du Sultanat d'Oman, Badr bin Hamad bin Hamoud al Busaidi, a indiqué que cette rencontre témoignait



de "la profondeur des valeurs de fraternité ancrée entre les deux pays et peuples", saluant "les relations séculaires entre les deux pays, auxquelles sa Majesté le Sultan Haïtham Bin Tariq et son frère le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, vouent une grande importance, des relations fondées sur un respect immuable, une approche constante et une compréhension approfondie et réfléchie du rôle qui nous incombe, envers notre nation arabe et notre environnement géographique et ce, de par nos relations et notre coopération commune". Et d'ajouter que "cette session intervient en prolongement du

processus de coopération établi entre les deux pays et de perspectives favorables au renouvellement de la vision commune pour un avenir riche en partenariats dans les secteurs de l'économie, de l'industrie, de l'investissement, de la sécurité alimentaire et des énergies renouvelables". Enfin, le ministre omanais a salué la résistance du peuple palestinien victime d'un génocide, exprimant sa "grande considération pour les efforts menés par l'Algérie et ses démarches constantes au sein du Conseil de sécurité" pour l'arrêt de l'agression sioniste et l'acheminement des aides vers la bande de Ghaza.

Hamza B.

FRONTIÈRES AVEC LE MAROC

L'ANP met en échec des tentatives d'introduction de plus de 19 quintaux de kif

Des tentatives d'introduction de plus de 19 quintaux de kif traité, via les frontières avec le Maroc, ont été mises en échec, et 123 narco-trafiquants ont été interceptés lors d'opérations distinctes menées par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), durant la période du 5 au 11 juin, indique mercredi un bilan opérationnel du ministère de la Défense nationale (MDN). "Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont exécuté, durant la période du 5 au 11 juin 2024, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national", indique la même source.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, "trois (3) terroristes se

sont rendus aux autorités militaires à Bordj Badji-Mokhtar. Il s'agit en l'occurrence de Bouhdjer Abdelaziz dit +Ayman+, Ouled El-Bekey Mohamed Lamine dit +Abou Ahmed+ et Foulani Ibrahim dit +Abou Anas+. Lesdits terroristes avaient en leur possession 3 pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, une quantité de munitions et d'autres objets", ajoute le communiqué.

De même, "19 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés lors d'opérations distinctes à travers le territoire national". Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, et en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays", des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les régions militaires, "123 narco-trafiquants, et ont mis en échec des tentatives d'introduction de 19 quintaux et 21 kilogrammes

de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 3667300 comprimés psychotropes ont été saisis". A Tamanrasset, Bordj Badji-Mokhtar, In Guezzam et Illizi, des détachements de l'ANP "ont arrêté 169 individus et saisi 26 véhicules, 109 groupes électrogènes, 51 marteaux piqueurs, 3 détecteurs de métaux, ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres, d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite. De même, 13 autres individus ont été interceptés et 8 fusils de chasse, 5664 litres de carburants, 85 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation et 21 quintaux de tabacs ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national", note la même source. Par ailleurs, "452 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national", conclut le communiqué. **Younes B.**

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Sonatrach utiliserait à l'avenir l'imagerie sismique de Viridien

Le groupe Sonatrach a signé un contrat d'imagerie sismique en Algérie avec le groupe Viridien, connu pour être un leader mondial en technologies de pointe, dans le digital et en données de la Terre, et plus particulièrement l'exploration du sous-sol.

« Viridien, anciennement CGG, annonce ce jour avoir été sélectionné par le Groupement Berkine, une co-entreprise entre Sonatrach, Occidental Petroleum et d'autres partenaires internationaux, pour l'imagerie sismique d'une étude à haute densité de 3 400 km² en cours d'acquisition sur les blocs B404a et B208 du bassin de Berkine, dans l'est de l'Algérie », a annoncé ce groupe mondial dans un communiqué repris par le site euro-pétrole, spécialisé dans les questions pétrolières.

Dans son communiqué, Viridien précise avoir été « sélectionné pour mener à bien ce projet de premier plan en raison de son développement continu de technologies d'imagerie de pointe et de ses puissantes capacités de calcul haute performance ».

Le groupe ajoute que « ceci, associé à notre longue expérience en Algérie, à notre connaissance géologique approfondie du bassin de Hassi Messaoud ».

Il souligne également que « la réussite récente d'une série de projets de retraitement dans le pays, fait de Viridien le partenaire privilégié pour livrer les meilleures images possibles du sous-sol nécessaires à la prise de décisions critiques pour le bon développement des champs ».

DENRÉES ALIMENTAIRES DE BASE

Le stock stratégique suffirait pour plus d'une année

PERMANENCE DURANT LES JOURS DE L'AÏD EL ADHA

Plus de 12.600 commerçants mobilisés à l'ouest du pays

Les services du commerce à travers les différentes wilayas de l'ouest du pays ont mobilisé plus de 12.600 commerçants et opérateurs économiques pour assurer la permanence, durant les jours de l'Aïd El Adha, a-t-on appris mercredi auprès de ces services.

Dans ce contexte, les directions du Commerce et de la Promotion des exportations des wilayas d'Oran, Tlemcen, Aïn Temouchent, Sidi Bel-Abbes et de Mostaganem, ont réquisitionné 7.210 commerçants et opérateurs économiques, durant les trois jours de l'Aïd El Adha, pour assurer la disponibilité des différentes denrées et services dont a besoin le citoyen, a indiqué à l'APS le Directeur régional du secteur d'Oran, Djilani Seboui.

Le même responsable a ajouté qu'il a été procédé, au niveau des cinq wilayas, qui sont rattachées à la Direction régionale d'Oran, à la réquisition de 758 boulangeries, 4.365 commerçants de vente de produits alimentaires, 61 minoteries, 26 laiteries, deux unités spécialisées dans la production et conditionnement des eaux minérales, ainsi que 1.998 commerçants et prestataires de services divers pour ces jours de fête. Quelque 291 agents de contrôle, répartis en plusieurs brigades, veilleront au strict respect du programme de permanence des jours de l'Aïd El Adha et à la reprise de l'activité après l'achèvement des jours de fête officielle de l'Aïd.

Pour sa part, la direction régionale du Commerce et de la Promotion des exportations de Saïda a souligné avoir réquisitionné 5.447 commerçants pour assurer la permanence durant les jours de l'Aïd El Adha, à travers six wilayas de l'ouest du pays.

Le chargé de l'information auprès de cette instance, Bougnina Okacha, a indiqué à l'APS que ces commerçants, répartis à travers les wilayas de Saïda, Mascara, Chlef, Tissemsilt, Relizane et Tiaret, que dirige la Direction régionale sus-indiquée, exerçant dans divers domaines, devront assurer l'approvisionnement des citoyens en produits de large consommation et services, à l'occasion de cette fête religieuse.

Elle a également mobilisé 389 agents de contrôle à travers les wilayas qui lui sont rattachées, pour suivre le degré d'exécution du programme de la permanence, a-t-on souligné.

Omar A.

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, a affirmé que le stock stratégique de denrées alimentaires de base est suffisant pour approvisionner le marché national pendant plus d'un an. Cherfa a affirmé depuis Laghouat, que le stock stratégique des produits alimentaires de base suffisait pour approvisionner le marché national sur une durée de plus d'une année. Lors d'une visite de travail qu'il a effectuée, en compagnie du ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, dans la wilaya de Laghouat, M. Cherfa a indiqué que "le stock stratégique des produits alimentaires de base, notamment les céréales et les légumineuses, suffisait pour l'approvisionnement du marché national sur une durée de plus d'une année", précisant que "son secteur a alloué 340 milliards de dinars pour la réalisation de 30 plateformes logistiques, comprenant 350 centres de proximité pour le stockage de plus de 50 millions de tonnes de produits de large consommation afin de

répondre aux besoins des citoyens". Evoquant, par la même, le rendement de la campagne moisson-battage de l'année en cours, le ministre a fait état de 80 quintaux (qx) de céréales/hectare, affirmant que ce chiffre témoignait du succès de la saison agricole.

Outre les 11.000 moissonneuses mobilisées pour cette campagne, M. Cherfa a indiqué que ses services avaient également mis à profit des silos d'une capacité globale de 43 millions qx de céréales.

Le ministre a également souligné que l'Etat a réuni toutes les conditions pour l'investissement agricole permettant, ainsi, à l'agriculteur d'obtenir une parcelle de terre cultivable une semaine après le dépôt de sa demande, à condition, a-t-il dit, "qu'il ait la volonté de travailler et de produire".

Lors de cette visite, M. Cherfa a procédé à l'inauguration d'un complexe frigorifique d'une capacité de 10.000 M3, réalisé sur une superficie de 3 hectares dans la zone de Bouchaker, au chef-lieu de wilaya. Ce projet,



confié à la Société Entrepôts Frigorifiques de la Méditerranée (Frigomedit), a bénéficié d'une enveloppe financière de plus de 700 millions da. Il comprend 10 chambres froides positives, 3 chambres froides négatives et trois pavillons de réception, de distribution et de congélation, selon les explications fournies. La délégation ministérielle a également visité l'exploitation agricole "Atlas Saharien" (investissement privé), qui s'étend sur une superficie d'environ 200 hectares dans la commune d'Aïn Madhi, et comprend plusieurs

filières notamment les élevages bovin, équin et camelin en sus de l'aquaculture.

A l'issue de de cette visite, le ministre de l'Hydraulique a inauguré un château d'eau d'une capacité de 500 m3 dans la daïra d'Alfou, avant de mettre en service une station d'épuration des eaux usées (STEP) dans la même commune.

A cette occasion, M. Derbal a souligné l'importance de ce projet de 2,4 milliards DA, pour assurer les eaux d'irrigation aux agriculteurs de la région.

Hamza B.

7^{ME} ÉDITION DU SALON INTERNATIONAL DU TEXTILE

170 exposants pour un événement incontournable

Les activités de la septième édition du Salon international du textile, habillement, cuir et équipements (TexStyle Expo) ont débuté aujourd'hui lundi au Palais des Expositions des Pins Maritimes à Alger, avec la participation de plus de 170 exposants, dont la plupart étrangers.

L'exposition, qui s'étend sur trois jours, jusqu'au 12 juin, rassemble 170 exposants venus de huit pays : Tunisie, Egypte, Italie, Turquie, Chine, Inde et Bangladesh, outre l'Algérie, selon ce qu'ont appris les organisateurs. La Chine y participe avec 60 entreprises, tandis que la

Turquie est représentée par 40 entreprises. « Ce sont deux pays qui ont d'importants échanges commerciaux avec l'Algérie dans le domaine du textile, que ce soit en matières premières, en équipements ou en technologies. 60 exposants algériens, dont 6 entreprises émergentes », a précisé le directeur de la société organisatrice de la manifestation, Mohamed Amine Bekouche.

Le salon « Textile Expo » est une opportunité pour les investisseurs et les commerçants économiques, actifs dans les domaines de la filature, du tissage, du design, de l'impression, de l'habillement, du cuir, des chaussures,

des sacs, des équipements de fabrication, de l'ameublement et des accessoires, « de présenter leurs produits et d'établir de nouveaux partenariats, dans le but d'améliorer le produit national, de concurrencer les produits importés et de soutenir l'économie nationale en dehors du secteur des carburants », selon les organisateurs.

Les exposants étrangers tentent de trouver de nouvelles opportunités de partenariat, profitant des avantages offerts par le marché algérien, comme l'a confirmé une représentante d'une entreprise tunisienne de fabrication d'accessoires, que la similitude

des goûts entre les consommateurs algériens et tunisiens facilite la tâche.

Les entreprises tunisiennes doivent fournir des produits adaptés en Algérie, en créant des partenariats fructueux avec les clients locaux.

Pour sa part, un responsable d'un distributeur officiel d'une marque chinoise d'équipement textile, a déclaré que cette exposition permet à son entreprise de suivre le développement mondial dans son domaine et de présenter aux autres revendeurs les dernières nouveautés disponibles.

R. N.

NÉGOCIATIONS POUR LE RACHAT DE NATURGY PAR TAQA

L'opération "avortée"

L'offre publique d'achat (OPA) prévue pour le rachat du groupe énergétique espagnol Naturgy par l'émirati Taqa est "avortée", après "l'abandon" de l'opération par ce dernier, rapporte le quotidien espagnol El Mundo, citant des sources proches des négociations.

"Des sources proches des négociations attribuent à Taqa la décision d'abandonner l'OPA, affirmant que celle-ci est totalement enterrée", rapporte le quotidien. "Elle ne se fera plus", affirment ces sources citées par le journal, évoquant "le refus catégorique de l'entreprise émiratée" de poursuivre l'opération.

C'est ainsi que "la plus grande OPA prévue sur le marché espagnol, d'une valeur supérieure à 25 milliards d'euros, est avortée", soutient El Mundo, en avançant que "le conseil d'administration du groupe énergétique

émirati Taqa s'est retiré par surprise des négociations pour lancer une OPA sur Naturgy.

L'opération, menée conjointement avec Criteria, visait à céder les parts des fonds CVC et GIP, qui détiennent plus de 40% de la société gazière espagnole, et à assurer la stabilité du groupe énergétique, rappelle le journal.

"Le président de Taqa, le ministre des Investissements des Emirats, Mohamed Hassan AlSuwaidi, et son conseil d'administration ont finalement rejeté l'OPA négociée par son PDG, Jasim Husain Thabet, avec son homologue chez Criteria, Ángel Simón", écrit le journal. Taqa avait déjà montré des "signes de réticence ces derniers jours dans une longue négociation où les promoteurs de l'OPA ont également affronté le fonds CVC", dévoile-t-il, soulignant que "des sources proches de ce fonds nient être à l'origine de la

rupture". Les actions de Naturgy ont clôturé lundi à 24,86 euros, loin du prix nécessaire pour racheter les 40% détenus par les fonds GIP et CVC.

Une fois le marché fermé, le bras investisseur de la Caixa a confirmé la fin de l'opération dans un communiqué, déclarant qu'il chercherait d'autres solutions.

CriteriaCaixa, holding qui gère le patrimoine d'entreprise de la Fondation "la Caixa", a communiqué à la Commission Nationale du Marché des Valeurs (CNMV) que les discussions entamées avec la société Taqa, visant à parvenir à un accord de partenariat pour stabiliser l'actionnariat de Naturgy, "sont terminées, faute d'avoir abouti", indique le communiqué.

"CriteriaCaixa continuera d'explorer des alternatives pour assurer le projet industriel de Naturgy et accélérer sa crois-

sance, par des options qui stabilisent l'actionnariat de la société, et qui permettent à CriteriaCaixa de maintenir sa position en tant que principal actionnaire espagnol de référence dans la société", ajoute-t-il.

La société conclut en réaffirmant que sa position en tant que premier actionnaire n'est pas de vendre, mais au contraire: "CriteriaCaixa réitère son engagement en tant qu'investisseur de long terme avec le projet industriel de Naturgy, dont elle est le premier actionnaire depuis des décennies, et réaffirme sa volonté de défendre les intérêts de la société énergétique afin de contribuer à maintenir l'entreprise cotée en Espagne, assurer un plan industriel cohérent avec la transition énergétique, et maintenir la sécurité de l'approvisionnement énergétique en Espagne".

Hamza B.

ANIE

Le Plan de développement stratégique 2022-2024 élaboré

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, a annoncé qu'un plan de développement stratégique de l'ANIE 2022-2024 a été élaboré pour moderniser la gestion du processus électoral et l'adapter aux développements technologiques.

Invité d'une émission diffusée mardi soir sur la Télévision publique, M. Charfi a souligné que "le plan de développement stratégique de l'ANIE 2022-2024 a été élaboré", en vue de moderniser la gestion du processus électoral et l'adapter aux développements technologiques, en tirant profit des avantages qu'offrent ces derniers et à travers la formation du potentiel humain afin de garantir l'intégrité et la transparence des échéances électorales. Les acquis de l'ANIE à travers les échéances électorales "ont

renforcé l'intégrité et la transparence du processus électoral", a-t-il affirmé, soulignant l'attachement de son instance à "la numérisation des formulaires de souscription pour lutter contre comportements irresponsables".

Il a, en outre, assuré que le suivi des formulaires retirés se faisait grâce à "un numéro de série et un code QR", rappelant que l'ANIE était "habilitée à notifier la Justice de tout dépassement, lui permettant ainsi de prendre les procédures juridiques nécessaires".

S'agissant du lancement, à partir de mercredi, de la révision exceptionnelle des listes électorales en prévision de l'élection présidentielle anticipée du 7 septembre prochain, M. Charfi a indiqué que "l'assainissement du fichier électoral se fait à travers son actualisation à chaque révision et échéance électorale", soulignant que l'opération de révision "tiendra compte de la nouvelle cartographie électorale, notamment avec la création de nouveaux pôles d'habitation".

Dans le cadre de la numérisation du processus électoral, le même responsable a affirmé que "tout électeur peut plébisciter le candidat de son choix dans n'importe quelle wilaya sans condition de résidence".

Concernant l'opération de collecte des signatures, M. Charfi a rappelé que chaque candidat "doit collecter 50.000 signatures dans 29 wilayas, avec pas moins



de 1200 signatures dans chaque wilaya, ou 600 recommandations par les élus des APC ou APW ou des deux chambres du Parlement, l'ANIE contrôlant automatiquement le processus avec élaboration de rapports en cas de dépassements enregistrés". Concernant l'encadrement du processus électoral, M. Charfi a souligné que l'ANIE "veille à assurer la formation continue des encadreurs, en sus de sensibiliser les électeurs à l'importance de participer à cet événement démocratique".

A cet égard, il a souligné que son organisme a entamé sa campagne de sensibilisation en vue de l'élection présidentielle du 7 septembre à travers des affiches et des spots publicitaires diffusés

à travers les médias, qui visent à "sensibiliser les électeurs à l'importance de participer à ce rendez-vous électoral crucial", appelant les partis politiques, la société civile et tous les acteurs à "participer à l'opération de sensibilisation".

Evoquant le slogan "confirmation du processus démocratique électoral" choisi pour la prochaine élection présidentielle, M. Charfi a expliqué qu'il "confirme tous les nouveaux processus réalisés depuis 2019 pour la réalisation d'autres acquis".

Quant à l'organisation du processus électoral cet été, il a souligné que "toutes les conditions nécessaires à son succès sont réunies".

Youssef B.

RÉUNION DE LA COMMISSION NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LE CANCER

Rôle des techniques et des applications nucléaires examiné



Le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, a présidé, mardi à Alger, une réunion de travail et de suivi avec les membres de la Commission nationale de prévention et de lutte contre le cancer, consacrée à la présentation et à l'examen du rôle des techniques et des applications nucléaires dans le domaine médical, a indiqué un communiqué du ministère.

La réunion s'est déroulée au siège du ministère, en présence du président de la Commission nationale, du Commissaire à l'énergie atomique et de six (6) membres de cette commission

installée par le président de la République, M. Abdelmadjid

Tebboune, le 4 février 2024 en vertu du décret présidentiel 24-65, ainsi que des cadres du ministère et du Commissariat à l'énergie atomique, selon le communiqué.

Les travaux de la réunion, ajoute la même source, ont porté sur "la présentation et l'examen du rôle des techniques et des applications nucléaires dans le domaine médical, notamment la concrétisation du projet de création d'un laboratoire de développement des radio-isotopes et des radios pharmaceutiques et leurs utilisations dans la lutte contre le cancer". Le ministère a rappelé qu'"un groupe de travail intersectoriel, mis en place le 16 avril 2023, a été chargé d'élaborer et

de présenter un plan d'action concret permettant une utilisation plus large, plus sûre et plus efficace des techniques et applications nucléaires dans le domaine de la lutte contre le cancer, de la radiothérapie et de la médecine nucléaire, en application des instructions du président de la République, émises lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il avait présidée le 5 février 2023, concernant l'accélération du développement des applications nucléaires dans le domaine de la santé, ainsi que les utilisations des techniques nucléaires en matière de lutte contre le cancer, de radiothérapie et de médecine nucléaire".

Ammar Zityouni

CHERY ALGÉRIE:

«L'usine démarrera bientôt»

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a reçu, mardi à Alger, une délégation de la société Chery Algérie, avec laquelle il a examiné l'état d'avancement du projet de fabrication de voitures et d'accessoires de la marque en Algérie, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de sa rencontre avec la délégation, conduite par le Directeur général de Chery Algérie, Aimen Cheriet, en présence du Directeur régional de Chery en Afrique, le ministre a suivi un "exposé sur la stratégie de la marque en Algérie dans le domaine de la fabrication de voitures et d'accessoires". La rencontre a été l'occasion d'examiner "l'état d'avancement du projet de fabrication de voitures et d'accessoires en Algérie" et de "suivre la mise en œuvre des orientations du ministre concernant l'usine qui démarrera bientôt", a précisé le communiqué. A cette occasion, Aoun a insisté sur "l'impérative accélération de la réalisation du projet", soulignant l'importance de l'entrée en service de l'usine dans les plus brefs délais pour "renforcer l'industrie nationale et créer des emplois".

De son côté, Cheriet s'est engagé à "suivre les orientations du ministre conformément à la stratégie de l'Etat visant la création d'une véritable industrie automobile en Algérie".

A. Z.

L'APPROVISIONNEMENT DES CITOYENS EN ÉLECTRICITÉ

L'été 2024 sera beaucoup mieux que celui de 2023

Le Président-

Directeur Général (PDG) du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal, a affirmé, mardi à Alger, que les projets d'énergie électrique réalisés permettront d'assurer un bon approvisionnement en électricité au profit des citoyens en été.

Lors d'une conférence de presse en marge de la cérémonie de signature d'un contrat d'appui et de partenariat entre la société sportive Black Eagles-ESS, propriété de Sonelgaz, et la Compagnie algérienne des assurances (CAAT), M. Adjal a indiqué que "l'Etat algérien a mis en service un nombre considérable de projets au niveau national, ayant été réalisés entre 2023 et 2024, en vue d'améliorer le service public".

Après avoir relevé quelques lacunes au niveau du réseau électrique à la fin de l'été 2023, le groupe a mis en place un plan d'urgence, pour lequel "des fonds considérables ont été mobilisés", a révélé le PDG, soutenant que ce plan avait permis de réaliser des travaux de maintenance, et de renouveler les câbles électriques, outre la mise en place de transformateurs, et la réalisation de nouvelles centrales électriques.

"L'été 2024 sera beaucoup mieux que celui de 2023", a affirmé M. Adjal, rappelant les températures caniculaires enregistrées, il y a quelques jours dans certaines wilayas, sans qu'il y ait des coupures d'électricité.

"Les sociétés du groupe ne ménageront aucun effort en vue de garantir le bien-être du citoyen en termes d'approvisionnement en électricité", a-t-il rassuré, mettant en avant l'importance de l'utilisation rationnelle de cette énergie.

Soulignant que les équipes d'intervention du groupe assureront un service continu 24h/24, le PDG de Sonelgaz a noté que "les coupures seront minimales".

Omar A.

ADRAR

Réalisation d'une station de traitement des eaux usées, un projet multidimensionnel

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal a affirmé, depuis Adrar, que le projet de réalisation d'une station de traitement des eaux usées dans les communes d'Adrar et de Timi portait des dimensions environnementales, sanitaires, économiques et sociales.



Lors d'une visite d'inspection dans la wilaya d'Adrar, M. Derbal a inspecté des projets relevant de l'Office national de l'assainissement ONA y compris un chantier de réalisation d'une station de traitement des eaux usées sur une superficie de 7 hectares par une entreprise de réalisation nationale pour une enveloppe dépassant les 2,4 mds DA, et dont le taux d'avancement des travaux a atteint un niveau très avancé.

M. Derbal a aussi inspecté un projet de réalisation d'un exécutoire de transfert hors des ksour de Koussam et Bouzane dans la commune de Timi, réalisé par l'ONA d'Adrar.

A ce propos, le ministre a mis en avant le défi relevé par une entreprise nationale pour la réalisation de ce projet important, appelant à la nécessité d'accorder un intérêt particulier à la formation en la matière, tout en insistant sur l'importance de voir les compétences algériennes ayant contribué à sa réalisation rejoindre l'ONA pour gérer la station après son entrée en exploitation, dans l'objectif de bénéficier de leur expérience en la matière.

Le même responsable a ajouté que ce projet, qui devrait être réceptionné au mois de novembre de cette année, contribuera à préserver l'environnement et la santé publique en évitant les maladies d'origine hydrique, en

sus de protéger les nappes phréatiques de la région contre la pollution, saluant l'initiative des autorités locales à allouer une enveloppe financière pour élaborer une étude technique sur la valorisation de l'exploitation des eaux traitées produites par la station dans le domaine agricole.

Au niveau de la zone industrielle du chef-lieu de la wilaya, le ministre a également supervisé la pose de la première pierre pour la construction d'un château d'eau d'une capacité de 2.000 m3, outre la mise en service d'un puits profond dans la nouvelle ville de Sidi Mohamed Belkebir, à l'ouest du chef-lieu de la wilaya, ayant pour objectif de renforcer le réseau de distribu-

tion d'eau potable dans les quartiers de l'ouest de la ville d'Adrar.

M. Derbal a expliqué, dans ce sens, que ces projets visaient à améliorer le service public dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et à permettre à l'Algérienne des eaux ADE de mieux contrôler la gestion du réseau de distribution pour assurer des horaires réguliers pour ce service.

Ces mesures visent également à accompagner la dynamique économique que connaît la wilaya à travers des projets structurels stratégiques dans différents domaines, notamment le secteur agricole, selon le même responsable.

BISKRA

Sortie de 13 nouvelles promotions à l'Ecole supérieure des troupes spéciales

Le commandant de la 4ème région militaire (RM), le général-major Omar Tlemçani, a présidé la cérémonie de sortie de 13 nouvelles promotions à l'Ecole supérieure des troupes spéciales (ESTS) "chahid Mustapha Khoja dit Si Ali" à Biskra. Le commandant de la 4ème RM a passé en revue les promotions sortantes, distingué les majors de promotion, remis les grades et a aussi assisté à la prestation du serment et la remise/réception du drapeau avant de baptiser les promotions du nom du défunt moudjahid Mohamed Rouina dit Guentar (1928-1987) et de s'enquérir à travers des portes ouvertes organisées à l'occasion des activités pédagogiques, culturelles et sportives menées durant l'année de formation 2023-2024. Dans son allocution prononcée, le commandant de l'Ecole le général Kamel Hadji a souligné que "cette occasion vient sanctionner la fin du stage des cadres de l'Armée nationale populaire, notamment ceux de l'arme des troupes spéciales qui n'a point cessé de fournir aux unités de l'Armée nationale populaire des promotions jouissant d'une formation de qualité l'habilitant à assumer leurs missions avec une haute compétence professionnelle de combat". Il a ajouté que "ces efforts s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt porté par le commandement supérieur de l'Armée pour la formation et l'enseignement", assurant que "les promotions sortantes ont reçu

une formation militaire théorique et pratique basée sur une pédagogie moderne et des méthodes scientifiques leur assurant un haut degré de compétence". Il a aussi affirmé que "les efforts déployés durant les sessions de formation restent inachevés sans le succès des diplômés, leur discipline et l'exploitation des connaissances militaires acquises dans leur parcours professionnel de défense du pays". Les éléments des troupes spéciales ont présenté à l'occasion des exhibitions collectives et individuelles avec des armes, d'autres de combat au corps à corps en plus de démonstrations d'opérations de parachutage et d'intervention avec usage des véhicules spéciaux de cette arme ainsi que des exercices tactiques reflétant le niveau de formation et compétence des éléments de ces troupes. Les promotions sortantes sont celles de "perfectionnement officiers", d'"application officiers", de "formation commune de base (élèves officiers actifs)", d'"incorporés sur la base de diplôme", d'"aptitude militaire professionnelle" (1er et 2ème degrés), de "brevet militaire professionnel" (2ème degré), d'"instructeur parachutiste", de "saut libre et opérationnel" outre des diplômés avec brevets "brevet militaire en éducation sportive spécialisée" (1er et 2ème degrés) et de "brevet militaire professionnel/formateurs" (1er et 2ème degrés). La cérémonie de sortie a été clôturée par la distinction par le commandant de la 4ème

RM de la famille du défunt moudjahid Mohamed Rouina à la salle d'honneur de l'Ecole.

ALGER

Condamnation de deux candidats à la prison ferme pour atteinte à la régularité des examens du BAC

Deux 2 candidats libres ont été condamnés à la prison ferme pour atteinte à la régularité des examens du BAC, a indiqué lundi un communiqué du Parquet général près la Cour d'Alger. "Conformément aux dispositions de l'article 11 du Code de procédure pénale, le Procureur général près la Cour d'Alger porte à la connaissance du public que dans le cadre de la lutte contre la fraude aux examens du baccalauréat, deux 2 cas de fraude ont été constatés les 09 et 10 juin 2024", précise le communiqué. Le premier cas concerne une candidate libre en possession d'un téléphone portable et d'écouteurs au centre d'examen du CEM Youcef Ben Ibrahim El Ouergilani. Il s'est avéré qu'elle recevait les réponses de l'épreuve de Langue arabe de la part d'une tierce personne. Par ailleurs, le deuxième cas est lié à un candidat libre qui a été pris en flagrant délit de fraude au moyen d'un téléphone portable contenant des cours d'Education islamique, au niveau des toilettes du centre d'examen "Oum Habiba", situé au quartier 05 juillet à Bab Ezzouar, ajoute la même source. En date du 10 juin 2024, "les deux mis en cause ont été déférés devant les deux parquets de la République près des deux tribunaux d'Hussein Dey et de Dar El Beida et ont été poursuivis, suivant la procédure de comparution immédiate, pour délit d'atteinte à la régularité des examens, par l'utilisation de moyens de communication à distance et délit de tentative de fuite des sujets et de réponses des examens finaux de l'enseignement secondaire, par l'utilisation des moyens de communication à distance, conformément aux articles 253 bis 06 alinéa 06 et 253 bis 07 du Code pénal". "A la même date, le tribunal d'Hussein Dey a prononcé une peine de deux 2 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 200.000DA. Le tribunal de Dar El Beida a prononcé une peine d'un 1 an de prison ferme, assortie d'une amende de 50.000 DA", a conclu le communiqué.

IN SALAH Hammad inaugure une salle omnisports de 500 places

Le ministre de la jeunesse et des sports, Abderrahmane Hammad, a inauguré une salle omnisports d'une capacité de 500 places dans la wilaya d'In Salah. Cette nouvelle installation sportive permettra aux jeunes de la région la pratique de diverses activités sportives individuelles et collectives et d'accueillir des manifestations et compétitions sportives de la wilaya. Trois 3 nouvelles opérations inscrites au titre du plan d'action du secteur 2024 ont été retenues pour renforcer les infrastructures sportives dans cette wilaya du sud du pays, a déclaré le ministre au terme d'une visite de travail lundi dans la wilaya d'In Salah. Il s'agit notamment de la réalisation de deux nouvelles salles omnisports, et une auberge de jeunes d'une capacité de 50 lits. S'agissant des colonies de vacances, M. Hammad a annoncé un quota de 750 places destiné aux des enfants de la wilaya d'In Salah, qui profiteront des séjours dans les wilayas côtières et qui y seront transportés, via des vols réguliers, en application des directives du président de la république, M. Abdelmadjid Tebboune, concernant la prise en charge des enfants des wilayas du sud du pays pendant les vacances d'été. Le départ d'un premier groupe composé de 130 enfants vers la plage de Sidi Fredj (Alger) est prévu le 24 juin prochain, a-t-il dit. Le ministre de la jeunesse et des sports a, à cette occasion, fait part du lancement d'une plateforme numérique dédiée à la gestion des colonies de vacances, parmi une vingtaine de plateformes numériques créées par le secteur au niveau national, dans le cadre des efforts de la transition numérique.

SAHARA OCCIDENTAL

Le Front Polisario réitère le droit du peuple sahraoui à l'indépendance

Membre du Secrétariat national, représentant du Front Polisario auprès des Nations unies et coordinateur avec la MINURSO, Dr Sidi Mohamed Ammar, a souligné que la seule revendication du peuple du Sahara occidental, dirigé par le Front Polisario, est l'indépendance, qui a été consolidée par des décennies de résistance contre le colonialisme et l'occupation étrangère et a abouti à la création de l'État de la République arabe sahraouie en 1976.



Cette confirmation est intervenue lors du discours prononcé par le représentant du Front Polisario

auprès des Nations unies et coordinateur avec la MINURSO avant la session de fond du Comité spécial sur la situation de la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux

peuples coloniaux (le Comité des Vingt-Quatre), qui a débuté ses travaux lundi au siège des Nations unies à New York.

Le diplomate sahraoui a rappelé au Comité les faits fondamentaux contenus

dans le rapport de sa mission de visite envoyée au Sahara occidental en 1975 pour obtenir des informations de première main sur les désirs et les aspirations de la population du territoire, qui soulignaient le consensus écrasant parmi les Sahraouis sur le territoire en faveur de l'indépendance et de leur opposition à la fusion avec le Maroc et la Mauritanie et que le Front Polisario est la force politique dominante dans la région et bénéficie d'un soutien massif de la population pour sa revendication d'indépendance.

Le représentant du Front Polisario auprès des Nations Unies et coordinateur auprès de la MINURSO a conclu son discours en affirmant que le peuple sahraoui, qui a tout fait pour parvenir à la paix, vous dit aujourd'hui, à haute voix, qu'il est plus déterminé que jamais à intensifier leur lutte par tous les moyens légitimes pour résister à l'occupation marocaine illégale des parties de notre territoire et défendre nos droits inaliénables et non négociables à la liberté et à l'indépendance.

MAURITANIE

L'Assemblée nationale adopte trois projets de loi

L'Assemblée nationale a adopté, au cours d'une séance publique tenue, avant-hier à Nouakchott, sous la présidence de Mohamed Bamba Meguett, son président, trois projets de loi, dont deux concernent deux accords de prêt signés entre la République islamique de Mauritanie et l'Association internationale de Développement, tandis que le troisième porte sur un projet de loi abrogeant et remplaçant la loi n° 2013-001 du 2 janvier 2013, portant création de la zone franche de Nouadhibou. Les deux accords de prêt, signés le 22 février et le 3 avril 2024, portent sur des projets d'appui au système de santé (extension d'El'inaya) et sur le développement et la résilience du bassin du fleuve Sénégal. Dans son intervention devant les députés, le ministre de l'Economie et du Développement Durable, M. Abdessalam Ould Mohamed Saleh, a souligné que le programme du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, accorde une attention particulière au développement local et à la décentralisation, en œuvrant à l'amélioration de l'ac-

cès des populations aux services de base et au renforcement des capacités administratives locales. "Le projet actuel, qui intervient dans le bassin du fleuve Sénégal, est conforme aux domaines d'intervention du Partenariat pour la promotion de la transformation économique afin de parvenir à une croissance diversifiée et résiliente", a-t-il ajouté, soulignant que l'objectif du projet est de créer des infrastructures et des services intégrés au niveau régional, adaptés au changement climatique et couvrant toutes les zones frontalières ciblées du bassin du fleuve. Le prêt actuel s'élève à 33 800 000 DTS et il est remboursable sur 30 ans, dont 5 ans de grâce, à un taux d'intérêt de 1,25 % par an du solde tiré, une commission d'engagement de 0,5 % par an, et 0,75 % comme commission de service. Concernant le projet de loi de financement du Projet d'appui au système de santé (Extension El'inaya), le ministre a indiqué que le projet de loi vise à améliorer l'accès à des services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et de nutrition de qualité, ainsi qu'à améliorer l'utilisation de ces services

dans les zones ciblées, en répondant rapidement et efficacement en cas de crises et d'urgences. M. le ministre a rappelé que parallèlement au prêt actuel, deux dons ont été accordés dans le même cadre, respectivement par la Banque mondiale pour 7.600.000 DTS et la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour 15.000.000 USD, ajoutant que le prêt actuel de 32.000.000 DTS, équivalent à 1.665.000.000 MRU, est composé de trois lots, dont le plus important est un prêt sans intérêt de 22.600.000 DTS. Il a souligné que les indicateurs annoncés par le ministère de la Santé sur la première phase de mise en œuvre du projet "El'nnaya El moussaa" montrent qu'il a obtenu des résultats significatifs par rapport aux objectifs précédemment fixés, puisque le pourcentage d'accouchements par des spécialistes est passé de 63 % au niveau national à 79 %, et que cette amélioration a été largement constatée dans les zones ciblées par le projet. S'agissant du projet de loi abrogeant et remplaçant la loi n° 2013-001 du 2 janvier 2013, portant création de la zone franche de Nouadhibou, le minis-

tre a indiqué que ce projet de loi vise à assurer l'alignement du régime juridique et fiscal de la zone franche de Nouadhibou sur les bonnes pratiques internationales en matière de zones franches, soulignant que la zone franche de Nouadhibou est une aire physique clairement délimitée, revêtue et clôturée, pouvant abriter une ou plusieurs entreprises agréées au régime de la zone franche. Le ministre a rappelé que le régime fiscal des zones franches vise notamment à clarifier les règles d'éligibilité des activités, à harmoniser le régime fiscal avec les conventions internationales et les réglementations douanières, et à renforcer la neutralité, l'équité et l'efficacité du système fiscal. Dans leurs interventions, les députés ont souligné l'importance des projets de loi présentés par le gouvernement, rappelant la nécessité de réaliser une étude d'évaluation des projets financés par des prêts étrangers, de considérer l'efficacité de leurs interventions, de se référer à des critères scientifiques clairs et de lier les projets à des objectifs spécifiques et à des chiffres qui permettent une évaluation harmonieuse des performances.

COOPÉRATION TUNISO-ITALIENNE

Amélioration de la connectivité et cybersécurité

Le ministre des Technologies de la communication, Nizar Ben Neji, a présidé une séance de travail avec l'ambassadeur d'Italie en Tunisie, Alessandro Prunas, le directeur général de Sparkle, Enrico Bagnasco, et le PDG de Tunisie Télécom, Lassâad Ben Dhiab, ainsi que plusieurs cadres du ministère. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération entre la Tunisie et l'Italie dans le domaine des télécommunications. La réunion a porté sur les moyens d'améliorer la connectivité internationale et la qualité des télécommunications, notamment en remplaçant les câbles sous-marins obsolètes pour assurer la continuité des services. Ainsi la coopération en matière de cybersécurité et de formation des compétences a également été abordée. Par la même occasion, dans la même foulée, Nizar Ben Néji, et Alessandro Prunas ont assisté à l'inauguration de la quatrième édition de Lab Innova, un projet de formation pour les start-ups soutenu par l'ICE de Tunis. Ce projet s'inscrit dans le cadre plus large de Lab Innova for Africa, qui a impliqué ces dernières années plusieurs pays africains ainsi que la Tunisie, pour un total de 310 entreprises participantes. Pour le cas de la Tunisie, ce programme s'étend sur une

année et comprend différentes étapes, telles qu'une formation en salle et une visite d'étude dans des pôles technologiques, des start-ups et des incubateurs en Italie, prévue pour l'automne en Lombardie. L'ambassade d'Italie en Tunisie souligne via Twitter que la collaboration dans le secteur technologique est au cœur du partenariat entre les deux pays.

QUELQUE 12 MILLE DIPLÔMÉS SERONT RECRUTÉS PAR LES ENTREPRISES ITALIENNES SUR 3 ANS

En vue de répondre aux besoins en main-d'œuvre tunisienne des entreprises économiques italiennes, il a été décidé, dans un premier temps, de recruter 150 diplômés en maintenance industrielle, en soudure et en construction métallique. Une convention-cadre tripartite a été signée hier, au siège du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle à Tunis, entre l'Agence tunisienne de la formation professionnelle (Atfp), l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (Aneti) et l'ONG italienne Avsi. Afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre tunisienne des entreprises économiques italiennes, il a été décidé, dans un premier temps, de recruter

150 diplômés en maintenance industrielle, en soudure et en construction métallique. Dans une déclaration donnée en marge de la cérémonie de signature, le directeur général de l'Atfp, Marouane Ben Slimane, a souligné que la signature de cette convention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord signé entre la Tunisie et l'Italie en mars 2024, visant à recruter 12 mille travailleurs tunisiens diplômés en formation professionnelle par des entreprises italiennes sur une période de 3 ans. Il a précisé que la signature de cette convention-cadre intervient après la signature d'une convention tripartite entre l'Atfp, l'Aneti et l'Organisation italienne du bâtiment et des travaux publics, qui a permis de recruter 40 demandeurs d'emploi inscrits aux bureaux de l'emploi et du travail indépendant et diplômés du système national de formation professionnelle en bâtiment et annexes, dans des entreprises économiques en Italie opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Marouane Ben Slimane a fait remarquer qu'un concours sera annoncé sur le site de l'Aneti pour sélectionner 150 demandeurs d'emploi inscrits aux bureaux de l'emploi et du travail indépendant. Ils seront ensuite formés pendant deux mois en

langue, civilisation et droit italiens, avant de préparer leurs dossiers en coordination avec la partie italienne (visas, contrats de travail, frais de séjour et de déplacement...). Pour sa part, Abdelkader Jemmali, chef de cabinet du ministre de l'Emploi et chargé de la gestion de l'Aneti, a déclaré que cette convention s'étend sur 5 ans et stipule le recrutement, dans un premier temps, de 150 candidats parmi les inscrits aux bureaux de l'emploi et du travail indépendant, diplômés du système national de formation professionnelle dans les spécialités de la soudure, de la maintenance industrielle et des constructions légères. Jemmali a révélé qu'une nouvelle convention sera signée prochainement avec la partie italienne pour recruter 2 mille jeunes tunisiens diplômés sur 3 ans, et ce, en application d'un protocole d'accord entre les gouvernements tunisien et italien visant à gérer les flux migratoires et à promouvoir la migration régulière. L'ambassadeur d'Italie en Tunisie a souligné, pour sa part, l'importance de renforcer la coopération entre la Tunisie et l'Italie dans toutes les spécialités de formation professionnelle afin de mieux répondre aux besoins des entreprises italiennes en main-d'œuvre et réduire la migration irrégulière.

Notions sommaires sur le droit de la guerre

DISPENSEE PAR/
Maître Boutebba
Mohammed-Hafed
Avocat agréé près la Cour
Suprême
Barreau
de Ouargla - Touggourt

Le génocide perpétré par l'entité sioniste contre les autochtones palestiniens ghazaouis sous le regard, toute honte bue d'un occident ouvertement libidineux condescendant voire complice, en participant par un appui logistique volontaire parfaitement criminel en sus d'une médiatisation à matraquages mensongers à la limite de la naïveté clinique dénonçant une indigence on ne peut plus explicite...c'est dommage pour ceux (les Occidentaux) en grande partie qui se targuaient de la Déclaration universelle des droits de l'Homme!

Aussi, ne voulant pas froiser davantage leur frioleuse ignorance, je me permets de leur rappeler les rudiments des quelques notions élémentaires du Droit de la guerre qu'on nous avait appris dans leurs propres Universités occidentales (France). Il est vrai que ceux qui nous avaient convaincu de leurs éminents savoirs à cette époque avaient un sens aigu de l'honnêteté en plus d'une impartialité sans concession. Fut-il ce temps révolu pour ceux qui s'offrent actuellement des complaisances de plateaux-télévisés biaisés voire trompeurs et mensongers sinon purement criminels par rapport aux constats empiriques de leurs monstruosités...et de leurs petitesse.

Pour rappel, j'en appelle à leur objectivité de leur remémorer lesdites notions juridiques sur précisément quelques notions qui se rapportent au droit de la



guerre telles qu'elles nous avaient été enseignées jadis par d'éminents professeurs occidentaux aux vertus à vocations honnêtes et suprêmes.

Droit de la guerre : l'expression peut paraître absurde tant l'état de la guerre et l'état de droit semblent à priori, contradictoires. Pourtant, des 1918, le premier tribunal international désirait juger l'empereur Guillaume pour crime contre la paix.

La guerre est une lutte armée entre États dont le but est d'affirmer une revendication politique.

Les tribunaux répressifs internationaux constituent l'une des Institutions du droit moderne de la guerre. Le traité de Versailles créa en 1918 le premier tribunal international qui devait juger l'empereur Guillaume pour crime contre la paix. De nombreuses tentatives de réflexion doctrinales eurent lieu entre les deux guerres mondiales. Ainsi à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le Tribunal militaire international de Nuremberg fut créé par les accords tripartites de 1945. Ce tribunal eut à connaître des « Crimes » commis par 24 personnes physiques dont 21 étaient présentes. On releva, à l'issue du procès, 11 condamnations à mort, 3 condamnations à la prison à vie, 4 condamnations à temps, et enfin 3 acquittements. 7 personnes morales furent jugées, dont 4 furent déclarées criminelles : parmi elles la gestapo, section de la police de Sûreté du Reich hitlérien et les SS (Schutz-Staffel), police militarisée de l'Allemagne Nationale-socialiste chargée en particulier de la surveillance des camps de concentration et de celle des territoires occupés par le Reich.

Il faut noter que, malgré la légitimité incontestée du Tribunal de Nuremberg, le juriste peut être choqué par un certain nombre de violations des principes généraux du droit pénal.

S'agissant de la règle qui dispose qu'aucune sanction ne peut être admise sans l'existence d'un texte à l'encontre de l'accusé

préalablement consacré au moment des faits. Ceci étant, tout en ayant à l'esprit les règles relatives, selon les différents codes de procédure pénale à travers le monde, à la rétroactivité et à l'application de la loi la plus favorable qui demeure une préoccupation de principe. C'est en ce sens que l'on se posera des questions aussi sur la légalité des incriminations, la légalité des peines et enfin sur le principe de la non rétroactivité des lois pénales qu'on se propose d'évoquer comme suit :

1-La légalité des incriminations :

Celle-ci n'a pas été respectée dans la mesure où aucun texte de quelque pays que ce soit ne prévoyait le génocide.

2-La légalité des peines :

Ici non plus la peine de mort ou une peine de privation de liberté n'était pas formellement prévue par des textes ad-hoc à l'encontre des auteurs.

3-Le principe de la non rétroactivité des lois pénales :

Celui-ci peut être toutefois repoussé car, et c'est bien là, qu'apparaît la légitimité du Tribunal de Nuremberg. En effet, aucun pays quel qu'il soit, y compris l'Allemagne, ne permet le meurtre, l'assassinat ou l'utilisation des personnes physiques humaines à des fins d'expériences, et à tout le moins d'une manière déclarée ; ceci en faisant allusion aux fameux marchés d'antan des immigrés turcs en Allemagne.

LA SANCTION INTERNE

Selon la Convention de la Haye, la diffusion des lois et des Coutumes de la guerre, est obligatoire parmi les troupes. Un règlement de discipline générale organise cette diffusion à l'intérieur des corps armés.

Le refus d'obéissance aux ordres contraires à la loi et aux coutumes de la guerre peut parfois exister, comme ce fut la cas pour la France, à titre d'exemple d'après un décret du 1er octobre 1966. C'est en ce sens que le

Général Aussares s'est cru protégé par la loi mais n'empêche que l'opprobre n'a pas épargné l'histoire de l'armée française.

CERTES, LA GUERRE DU LIBAN N'A PAS MANQUÉ DE NOUS MONTRER

Jusqu'à quel point peut être porté l'avilissement des lois et des « codes d'honneur » par les États dits les plus civilisés en l'occurrence les États Unis d'Amérique, la Grande Bretagne et la France génitrice de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui sans vergogne prône la défense de l'Entité Sioniste d'Israël comme étant en situation de légitime défense alors que le fait de belligérance a à tout le moins des paramètres inversés en ce qui concerne le statut de guerre vis-à-vis des deux pays en question où la prédation envers les civils ne semble ni éveiller un soupçon de conscience de l'ONU ni réveiller les fantômes des traités de Genève et de La Haye. En assistant à certains débats télévisuels entre antagonistes occidentaux sur ce qui se déroule en live à Gaza face aux caméras des reporters sur le théâtre de guerre, on en reste absolument ahuris tant le langage à double standard occupe les plateaux de façon on ne peut plus éhontée, primaire voire jousive presque tant le ridicule occupe l'espace.

Faut-il noter toutefois que la barbarie haineuse perpétrée par l'envahisseur, (se doit-on de préciser cette prémisse pour ceux qui se veulent occuper 1948) . Les codes de la guerre punissent le refus d'obéissance en temps de guerre. Le soldat sera toujours sévèrement puni et la sanction relève du code de justice militaire. Ainsi le cas des objecteurs de conscience. Par contre il en est tout autrement en cas de crimes perpétrés contre des populations civiles, infantiles, contre des malades impotents... sans distinction aucune de quelque nature que ce soit, d'âge ou de sexe ou de constitutions physiques...pires encore devront être les sanctions nonobstant l'opprobre contre les

génocidaires proprement désignés. Qui ose justifier la mort d'un enfant... ? Qui ose utiliser les bombes au phosphore...ou bien du nucléaire...sinon un génocidaire...un meurtrier conscient et volontaire insusceptible de pardon...Un homme conscient et responsable s'interdit la vengeance mais se doit de prôner à tout le moins la Justice Humaine telle codifiée et pratiquée par la CPI (Cour Pénale Internationale).

LA DECLARATION DE GUERRE

Le droit romain connaissait le droit féodal, aux termes duquel l'Empereur faisait connaître les griefs qu'il invoquait à l'encontre de l'ennemi ; s'il n'obtenait pas satisfaction, le Sénat renvoyait le FEICIAL avec la déclaration de guerre. A l'époque moderne l'ULTIMATUM (ultimatum verbum : la dernière parole) est le moyen par lequel on fait connaître les dernières propositions acceptables. Et l'on se rappelle en l'occurrence le fameux ultimatum soviétique lors de la « guerre » de Suez en 1956. L'article premier de la Convention de la Haye l'exige, et cela ne se conçoit qu'en cas de conflit classique (mais la guerre n'est aujourd'hui plus une guerre classique) l'Ultimatum est une déclaration devenue en soi.

La déclaration est une exigence du droit international public composée :

- de la dénonciation des traités de paix,
- d'une procédure constitutionnelle autorisant la guerre,
- de la fixation de la date où naît le droit de la guerre.

-En pratique, les hostilités commencent souvent avant la Déclaration de guerre.

En ce qui concerne la fameuse déclaration de guerre de Hassen Nasrallah résistant du Liban en mars 2006 avait-elle toute la latitude d'en être une vis-à-vis de son "statut" et de sa légitimité à en prendre la charge face et en parallèle au véritable Etat souverain du Liban?

Suite en page 9

Suite de la page 8

La question ne souffre d'aucune ambiguïté et en appelle une réponse tout aussi claire. Mais la déliquescence du droit international actuelle pousse à tous les excès ; pour preuve l'entité sioniste et les U.S. n'en ont cure effrontément.

Aussi faut-il en un premier temps faire un survol sur les notions relatives aux actants de la guerre.

LA GUERRE TERRESTRE

LA QUALITE DE BELLIGERANT :

-Le Chef de l'Etat est un belligérant : en cas de capture, il est prisonnier de guerre.

-Les corps auxiliaires doivent être reconnaissables à distance et porter leurs armes visiblement.

-la levée en masse est une exigence supplémentaire de la déclaration de guerre.

LES MOYENS DE NUIRE

Selon les traités de guerre :

-L'interdiction de certaines armes : Il faut bien avouer (et de nombreux exemples l'ont prouvé) que certaines armes chimiques et bactériologiques sont toutefois utilisées comme lors de la guerre du Golfe, et récemment au Liban sud selon des témoignages à la presse...actuellement les bombes au phosphore pleuvent ouvertement sur Ghaza sous l'honteuse bénédiction des US (American way-war).

-Les ruses de guerre :

Il peut s'agir de saboteurs ou d'espions. Si ces personnages sont pris en uniformes de leur pays d'origine, pris en tant que prisonniers de guerre ; s'ils sont pris en tenue civile, ils peuvent être exécutés, si toutefois ils n'offraient pas un intérêt certain psychologique ou autre donnant lieu à un chantage ou un échange de quelque ordre que ce soit le plus souvent informel.

L'HUMANISATION DE LA GUERRE : (MON ŒIL !)

-La condition des prisonniers :

Le prisonnier militaire doit être traité comme un prisonnier national. Aujourd'hui une application assez "stricte" en est faite selon les arguties du droit lors même que les marines US par le truchement médiatique nous impose son ignorance du droit et par la même sa suprématie arrogante et scélérate vis-à-vis du reste du monde.

Les scènes portant atteinte à l'honneur des soldats irakiens dans la prison d'Abou Ghrib, n'étaient pas le fait de marines isolés mais bien plus des actes de guerre calculés pour frapper l'imaginaire de leurs adversaires et par la même persuader de leur détermination. Les pseudos procès escomptés à l'égard des auteurs de ces crimes ne sont qu'hypothétiques utiles pour l'assertion verbale et le discours philosophique.

Toutefois un certains nombre de pays « ré-éduquent » les prisonniers qu'ils détiennent. Chimères...

-Condition des blessés et des malades.

Le régime de la convention de Genève de 1864 a créé des formations sanitaires exclusivement affectées aux champs de



batailles.

LA «CROIX- CROIX- ROUGE »

INTERNATIONALE (-CRI-)

La C-R-I. est le principal et hypothétique interlocuteur de tous les pays belligérants.

Sa neutralité assure aux imperfections du droit une certaine efficacité.

Des signes distinctifs sont obligatoirement visibles sur la tenue de tout le personnel sanitaire.

Le relais tant pris lors des événements de guerre récents par les casques bleus sous l'égide de l'ONU.

L'OCCUPATION MILITAIRE

Il est à noter, et cela est souvent oublié, que « l'occupation militaire n'entraîne pas de transfert de souveraineté ».

Les services publics demeurent sous l'autorité de l'Etat occupé ; mais par contre les biens de l'Etat occupé peuvent être saisis. Qu'en est-il des hôpitaux de Gaza...

LE PILLAGE EST ABSOLUMENT INTERDIT ET GENERALEMENT SEVEREMENT PUNI.

Il faut se remémorer en ce sens les agissements des américains sur le sol irakien à l'égard des musées et des bibliothèques... ?

On ne devrait en aucun cas voir des réquisitions en nature : prendre des armes, prélever des contributions en argent... L'obélisque égyptienne érigée Place de la Concorde à Paris pour sûr symbolise cette bonne intention, me diriez-vous ?

LA GUERRE MARITIME

(...paraît que la flotte guerrière US et française s'adonnent à leur pieuse ablutions en face des côtes palestiniennes...)

La guerre maritime ne fait l'objet d'aucune codification. La guerre des Malouines en est le dernier exemple ; voire la participation des marines US dans la guerre contre l'Irak de part leurs interventions par missiles violant toute souveraineté d'espace aérien pour ne citer que celui de la Jordanie.

D'un autre coté la qualité de belligérant est reconnue à tout ce

qui flotte.

Les navires militaires battant pavillon des belligérants se comportent en mer comme des autorités de police, non seulement vis-à-vis de leurs propres nationaux mais aussi à l'encontre de tous les bateaux à vue.

Le pouvoir de police se traduit généralement par la prise qui doit obéir à certaines conditions de forme.

Essentiellement, un tribunal de la nationalité de l'Etat du capteur, doit décider du transfert de propriété : En France, le privilège revient au « Conseil des prises » avec Appel devant le Chef de l'Etat.

Les ruses de guerre sont fréquentes puisque la nationalité d'un navire en mer se reconnaît uniquement au pavillon qu'il bat.

Ainsi lors de fausses déclarations d'identité, en cas d'attaque ou de vérification, la prise est possible.

LA NEUTRALITE

La neutralité peut être temporaire ou définitive comme nous l'avons vu ;

Le champ d'application peut être :

-Soit d'Etat à Etat afin qu'un pays n'entre pas en guerre ;

-Soit une relation de particuliers pour éviter, par exemple, que des industriels puissent livrer à d'autres (des pays belli-

gérants) des armes ou des matériels permettant la continuation de la guerre.

En bref la neutralité est plus une abstention demandée qu'une véritable neutralité, puisque l'Etat neutre peut décider l'embargo ou bien accorder « un droit de port » pour 24 heures.

CONCLUSION

La relativité totale du droit de la guerre apparaît largement dans la mesure où l'établissement de traités internationaux manifestent la bonne volonté et la bonne foi entre des Etats en temps de paix. Or par définition la mauvaise foi et les mauvaises relations vont s'instaurer entre Etats belligérants et que le premier effet de la déclaration de la guerre sera de rendre caducs tous les traités internationaux conclus en temps de paix.

Toutefois l'existence de tels traités ou de telles conventions internationales réside dans le minimum de règles juridiquement établies, qui à l'issue d'un éventuel conflit permettraient de juger les criminels de guerre selon des textes établis avant les faits, et ainsi, un éventuel tribunal international militaire n'encourrait pas les censures formelles que le tribunal de Nuremberg avait connues.

La rétroactivité des incriminations et des peines serait en fait ainsi établie.

Que voilà un survol succinct sur le droit (les droits devrions-nous dire) de la guerre afin de nous permettre d'évaluer le dit-droit international et ses Instances de Justice Internationales à leurs justes valeurs.

S'il est vrai que je venais d'égarer mon chameau au coin du Palais des Congres (à croire ces temps-ci les Média français en grande partie envers ceux qui ne partagent leur avis -soi-dit partial- voire libidineux primaire) à la porte Maillot ce n'est pas pour autant que je dusse réprouver toute sorte de mépris.

Me. Boutebba Mohammed Hafed/ Touggourt le 07/01/2024

Bibliographie/ Ed. Philippe Auzou 1984 Notes de cours.

Messieurs : P.Arpaillage /Procureur général près la Cour d'appel de Paris

M.Aydalet/Premier président honoraire de la Cour de Cassation.

P.Cuche/Doyen honoraire à la faculté de droit de Grenoble.

G.Levasseur/Professeur à l'Université de Paris

G.Stéfani/Professeur à la faculté de droit de Paris

R.Vouin/Professeur à l'Université de Paris II



EL MOUDJAHID

CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR «LA RÉPONSE HUMANITAIRE D'URGENCE À GHAZA» :

Le Président Tebboune en appelle à la communauté internationale «Activez les résolutions onusiennes !»

Le président de la République appelle à «l'intensification des efforts» et à la «mobilisation» du soutien international en faveur du peuple palestinien «meurtri», et juge nécessaire de prendre des mesures «effectives» contre l'autorité d'occupation sioniste, pour «l'obliger» à cesser le bain de sang et à «assumer» les conséquences juridiques et pénales de ses «horribles» crimes.

«**N**ous souhaitons que les conclusions de cet événement important débouchent sur des solutions pratiques à même d'atténuer les souffrances de nos frères palestiniens à Ghaza et de remédier à leur situation



humanitaire préoccupante du fait de la poursuite, par l'autorité d'occupation de peuplement, de ses opérations militaires contraires au droit international et aux valeurs et règles humanitaires, morales et juridiques, en général, et au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits de l'homme, en particulier», a relevé, à Amman (Jordanie), Abdelmadjid Tebboune, dans une allocution lue en son nom par le ministre de la Santé, Abdelhak Saïhi, lors d'une conférence de haut niveau sur la réponse humanitaire d'urgence à Ghaza. Le chef de l'État estime «normal» que l'Algérie, partant de son «soutien constant et inconditionnel» au peuple palestinien et à sa «juste» cause, soit présente à cet événement et condamne le

fait que l'autorité d'occupation ait «franchi toutes les lignes rouges» dans la bande de Ghaza, et que son armée d'occupation commet de «graves» et «flagrantes» exactions. Évoquant la situation «tragique» que vit la population de la bande de Ghaza, le président de la République n'y va pas avec le dos de la cuillère. «Alors que nous nous réunissons aujourd'hui, des milliers d'enfants, de femmes et de personnes âgées sans défense sont en proie à une machine à détruire et à tuer. Cela demeurera une tache dans l'histoire de l'humanité face à l'incapacité de la communauté internationale à faire montre d'impartialité à l'égard de la cause palestinienne. L'Algérie a œuvré, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité et de

membre du Conseil des droits de l'homme, à présenter des résolutions appelant à imposer un cessez-le-feu, à faciliter l'acheminement des aides et à faire respecter les décisions internationales», a-t-il soutenu, rappelant au passage que notre pays a également envoyé des aides humanitaires, en coordination avec l'Égypte, et apporté une aide à l'UNRWA, dans une démarche visant à «atténuer» les souffrances de «nos frères» dans l'État de Palestine. Et d'ajouter : «Conformément aux principes de sa politique étrangère, l'Algérie vise, à travers sa participation à cet événement, trois objectifs, dont le premier a trait à l'activation des résolutions onusiennes appelant à un cessez-le-feu et à l'adoption de mécanismes pour un cessez-le-feu immédiat.» Le chef de l'État

se félicitera, à ce propos, de la résolution 2735 qui insiste à ce qu'elle soit appliquée «sance tenante», pour «mettre fin» aux souffrances du peuple palestinien «sans défense».

VERSEMENT ANTICIPÉ DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA PALESTINE

Le Président Tebboune a précisé que le deuxième objectif de l'Algérie est de «garantir» l'acheminement des aides humanitaires aux populations affectées, avec mise en œuvre de la résolution 2728 du Conseil de sécurité. «Quant au dernier objectif, a-t-il poursuivi, il concerne la nécessaire activation du processus en faveur d'une solution juste et pérenne à la question palestinienne. Et en attendant la concrétisation de ces objectifs, par responsabilité et solidarité envers nos frères palestiniens, et conformément à l'approche régulière de l'Algérie consistant à verser ses contributions au budget de l'Autorité palestinienne dans les délais fixés, je saisis cette occasion pour annoncer notre décision d'avancer le versement de la deuxième tranche de la contribution financière de l'Algérie au budget de l'Autorité palestinienne, au titre de l'année en cours. Nous espérons que cette mesure contribuera à atténuer les souffrances de nos frères palestiniens et inspirera les bailleurs de fonds à accroître leur soutien et à concourir activement et de manière constructive à mettre fin à la tragédie des Palestiniens.»

HORIZONS

Risque de noyade dans les espaces marins

Le risque de noyade est très souvent souligné par les éléments de la Protection civile dans leurs campagnes de sensibilisation sur les dangers de la mer et également les baignades dans les barrages. Toutefois, les risques de la noyade «sèche» ou la noyade à «retardement», est un fait courant, mais qui passe parfois inaperçu dans certaines situations, du fait qu'il ne soit pas connu de tous. Au même titre qu'une noyade «classique» (sous l'eau), la noyade sèche est une forme de complication de noyade classique suite à l'inhalation ou l'absorption de liquide conduisant à avoir de l'eau dans les poumons et entraînant ainsi une insuffisance respiratoire.

INTERVENIR À TEMPS

La différence réside aussi dans les symptômes, qui apparaissent parfois quelques heures après avoir inhalé de l'eau de mer, et parfois même un jour après l'incident. Les médecins sont unanimes à dire que le phénomène est tout aussi dangereux, et engendre la mort après de sérieuses complications. Le docteur Bendeddouche, pédiatre, explique qu'il s'agit d'une asphyxie par inondation des voies respiratoires dont les conséquences sont graves et parfois même mortelles, et qui surviennent généralement après l'absorption d'une

quantité d'eau de mer. Il recommande que ce problème soit être traité rapidement et correctement, tout comme les cas de noyade. Bien que les cas de noyade sèche soient rares, il est important, selon le spécialiste, de connaître les principaux symptômes pour intervenir à temps et sauver des vies.

LES SYMPTÔMES N'APPARAISSENT PAS DANS L'IMMÉDIAT

«La noyade sèche touche les adultes mais elle est de plus en plus répandue chez les enfants, et survient généralement quelques heures après une baignade dans un espace marin, où on se rend compte de l'infiltration d'une quantité d'eau de mer dans les poumons engendrant un blocage et un dysfonctionnement, touchant ainsi le cerveau qui n'est plus suffisamment approvisionné en oxygène», explique le spécialiste. «Les symptômes n'apparaissent pas dans l'immédiat, mais quelques heures après l'accident de noyade, entraînant une insuffisance respiratoire, suivie de vomissement, pâleur et toux persistante, douleurs thoraciques et fatigue extrême», a-t-il expliqué. Raison pour laquelle, notre interlocuteur invite les citoyens à se renseigner sur cette «noyade» qu'on appelle «sèche» dans notre jargon médical et à être vigi-

lants. De même qu'il les incite surtout à connaître les méthodes de prévention les plus importantes. Dans ce cadre, il recommande aux parents de surveiller constamment leur enfants qui nagent, de les accompagner lorsqu'il y a des vagues et éviter de jouer dans l'eau au risque d'avaler une quantité importante.

NOYADE SÈCHE

Dans le cas où les symptômes de noyade sèche apparaissent, il préconise de se rendre immédiatement au centre d'urgence le plus proche ou de faire appel à un médecin, pour une intervention immédiate qui peut mettre fin à toutes complications graves. En effet, la noyade sèche ou la noyade à retardement existe, elle est très dangereuse. Chaque année, en été, un nombre important d'enfants décèdent dans le monde, quelques heures, voire plusieurs jours après une baignade. La majorité des parents interrogés sur ce genre de noyade ne sont pas au courant. Ils ne connaissent pas cette forme de noyade. Donc grâce à ces informations médicales, les parents essayent de faire de plus en plus attention à leurs enfants.

DÉFICIT RESPIRATOIRE

Pour Kamel D., qui habite en bord de mer du côté de Fouka Marine, il n'a jamais

su qu'une simple inhalation ou absorption d'une petite quantité d'eau de mer pouvait être fatale. «Dans mon esprit, la noyade c'est tomber au fond de l'eau, je n'ai jamais entendu parler de la noyade à retardement», dit-il. De même pour un habitué des plages et des bains de mer, qui semble effrayé à l'idée de savoir qu'il est possible de mourir noyé quelques heures après la baignade. «J'ai déjà eu ces symptômes, un déficit respiratoire après un bain de mer, après chaque intervention, ce qui explique que je l'ai échappé belle», se dit-il soulagé.

MORT PAR SUFFOCATION

Dans ce contexte, l'Organisation nationale pour la protection et l'orientation du consommateur et de son environnement (Apoce) vient de lancer une campagne de sensibilisation sur la noyade sèche. Une initiative qui intervient suite à l'augmentation significative des températures et au flux des vacanciers sur les plages avant le lancement officiel de la saison estivale. Le but étant de faire connaître ce qu'est la noyade sèche, ses causes et les symptômes, et quels sont les moyens de prévention particulièrement chez l'enfant. On parle de noyade sèche, définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) par noyade secondaire, comme la mort par suffocation suite à une immersion dans l'eau.

AYANT COMMIS DE GRAVES VIOLATIONS CONTRE LES ENFANTS PALESTINIENS

L'entité sioniste sur la liste noire

Les Nations unies ont ajouté l'armée et les forces de sécurité israéliennes sur la "liste noire" des pays ayant commis de "graves violations" contre des enfants dans les zones de conflit, au cours de l'année 2023.

Selon un rapport de l'ONU, "les forces armées et les forces de sécurité israéliennes ont été ajoutés sur la liste noire des pays ayant commis des violations contre des enfants dans les zones de conflit armé".

Un rapport de l'ONU qui n'a pas encore été officiellement publié a signalé que "les violations graves contre les enfants en Israël et dans les territoires palestiniens occupés ont augmenté de 155 % au cours de l'année 2023".

7 837 violations ont également été enregistrées contre 4 247 enfants palestiniens à Gaza, en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est, selon le rapport.

La même source a fait savoir que ces violations ont été "commises par l'armée israélienne et les colons israéliens illégaux".

Près de huit mois après le début de la guerre israélienne, de vastes étendues de la Bande de Gaza sont réduits à l'état de ruines, et soumises à un blocus paralysant privant les habitants de denrées alimentaires, d'eau potable et de médicaments.

L'UNICEF ALERTE "PRÈS DE 3 000 ENFANTS À GAZA RISQUENT LA MORT"

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a déclaré que près de 3 000 enfants palestiniens souffrant de malnutrition risquent de mourir faute de recevoir les soins nécessaires à la suite de l'attaque israélienne contre la ville de Rafah, dans le sud de la bande de Gaza.

L'UNICEF a signalé, dans un communiqué, « une légère amélioration dans l'acheminement de l'aide alimentaire au nord de la bande de Gaza, tandis que l'accès humanitaire au sud a considérablement diminué, exposant davantage d'enfants au risque de malnutrition », selon ce qu'a rapporté l'agence de presse des Nations unies. L'organisation a expliqué que « la violence et le déplacement forcé affectent l'accès des familles désespérées aux installations et services de soins de santé ». Dans le communiqué, la directrice régionale de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Adele Khodr, a déclaré : « Des images horribles de Gaza montrent des enfants mourant devant leurs familles en raison des pénuries persistantes des vivres et de la destruction des services de santé ». Et d'ajouter, « À moins que le traitement ne soit rapidement



repris pour 3 000 enfants, ils courent un risque immédiat de développer des maladies graves, de faire face à des complications potentiellement mortelles et de rejoindre la liste croissante de garçons et de filles tués par des privations insensées et provoquées par l'homme ».

« Les avertissements de l'organisation concernant l'augmentation des décès d'enfants dus à la malnutrition, la déshydratation et les maladies auraient dû conduire à une action immédiate pour sauver la vie des enfants. Cependant, cette dévastation continue », a déploré la responsable onusienne. « Avec tous ces hôpitaux détruits, les traitements interrompus et les fournitures rares, nous nous préparons à davantage de souffrances et de décès d'enfants », a regretté Adele Khodr. La directrice régionale a noté que « l'UNICEF dispose déjà davantage de vivres prêts à être distribués dans la bande de Gaza ». Elle a appelé à renforcer la sécurité et alléger les restrictions, notant ce dont les enfants ont le plus besoin, est un cessez-le-feu immédiat.

LA CONFÉRENCE « RÉPONSE HUMANITAIRE » : LA BANDE DE GAZA FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

Les chefs de la Conférence sur la réponse humanitaire d'urgence à Gaza ont souligné que la bande de Gaza constitue une partie intégrante du territoire palestinien occupé et l'importance de mettre fin à l'occupation et de parvenir à une paix juste, durable et globale dans le Moyen-Orient, d'une manière qui répond aux droits et aspirations du peuple palestinien en établissant un État indépendant et souverain sur les lignes du 4 juin 1967. Dans une déclaration publiée à l'issue de la conférence que la Jordanie a accueillie mardi, dans la région de la mer Morte, avec la participation du président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, ils ont exprimé leur profonde préoccupation face à la détérioration de la situation en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et condamné toutes les mesures unilatérales, dont les

activités de colonisation qui sapent la solution à deux États. La conférence s'est tenue sous la coprésidence du roi Abdallah II de Jordanie, du président égyptien Abdel Fattah et du secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres. Des dirigeants d'État, des chefs de gouvernement, des chefs d'organisations humanitaires internationales ont participé à la conférence. Dans la déclaration finale, les présidents de la Conférence ont exprimé leur profonde préoccupation face aux pertes humaines considérables sans précédent de civils, à la catastrophe humanitaire provoquée par la guerre à Gaza et aux attaques contre les civils et les infrastructures civiles, ainsi qu'à l'échec persistant des efforts humanitaires et l'aide pour atteindre les civils dans le besoin. Ils ont condamné les meurtres, les attaques ciblées et autres actions préjudiciables contre des civils en violation du droit international et du droit humanitaire international. Ils ont condamné les attaques contre le personnel des Nations Unies et d'autres travailleurs humanitaires, notamment plus de 250 attaques contre les écoles et autres bâtiments de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), abritant des personnes déplacées, ainsi que le meurtre d'au moins 193 membres du personnel de l'UNRWA et d'au moins 135 de leurs enfants et ont demandé une enquête approfondie sur chacun de ces décès. Ils ont dénoncé les effets de la guerre à Gaza, notamment les opérations en cours à Rafah, qui ont exacerbé la situation humanitaire catastrophique, et ont condamné dans les termes les plus fermes les attaques contre les camps de déplacés palestiniens. Ils ont rejeté le transfert et le déplacement forcés, individuels ou collectifs, de civils à l'intérieur des territoires palestiniens occupés, en violation du droit international. Ils ont souligné l'importance de la médiation actuelle entreprise par l'Égypte, le Qatar et les États-Unis, dans le but de parvenir à un accord garantissant un cessez-le-feu permanent dans tout Gaza, la libération des

otages et des détenus, et garantissant un accès sans entrave, une augmentation et une distribution de l'aide humanitaire, aide aux civils dans le besoin.

Ils ont reconnu le rôle important joué par toutes les organisations humanitaires des Nations Unies et les travailleurs humanitaires à Gaza, ont salué leurs efforts pour rester à Gaza et fournir de l'aide, et ont rendu hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie. Ils ont souligné le rôle important joué par l'UNRWA, qui ne peut être remplacé ou supprimé, notamment dans la fourniture d'une aide et de services vitaux aux réfugiés palestiniens malgré les défis auxquels ils sont confrontés et les conditions de travail difficiles sans précédent.

À la lumière des discussions qui ont eu lieu lors de la conférence, les présidents ont appelé aux actions suivantes :

- Établir un cessez-le-feu immédiat, permanent et pleinement respecté, libérer immédiatement et sans condition tous les otages et tous les civils illégalement détenus, et exiger leur sécurité et leur traitement humain conformément au droit international.

- Mettre fin à l'opération en cours à Rafah et mettre en œuvre les mesures temporaires évoquées par la Cour internationale de Justice.

- Garantir le plein respect du droit international et du droit international humanitaire, en particulier en ce qui concerne la protection des civils, des infrastructures civiles, des travailleurs humanitaires des Nations Unies et du personnel médical et médiatique.

- Faciliter et permettre un accès immédiat, sûr et sans entrave à l'aide humanitaire dans la quantité et la qualité requises et à grande échelle, dans tout Gaza, par les itinéraires les plus directs vers la population civile, y compris en levant toutes les barrières et restrictions sur l'acheminement de l'aide humanitaire, et assurer son passage en toute sécurité et son accès sans entrave à la population civile dans le besoin et garantir les conditions nécessaires à la distribution et à la fourniture sûres et efficaces de l'aide humanitaire

dans tout Gaza, notamment en mettant en place des mécanismes solides de coordination, de notification humanitaire et de désengagement.

- Intensifier les efforts visant à garantir la fourniture et l'acheminement continus de l'aide humanitaire à Gaza et dans l'ensemble de Gaza, conformément aux obligations découlant du droit international humanitaire, de la résolution 2712 (2023) et de la résolution 2720 (2023) du Conseil de sécurité, par tous les moyens, y compris Des mesures et procédures opérationnelles fiables, simplifiées et standardisées, ainsi que la fourniture des besoins financiers, logistiques et d'approvisionnement nécessaires (camions, entrepôts, stocks, etc.), pour atténuer les besoins humanitaires et les déficits de ressources.

- Répondre aux priorités du relèvement rapide, notamment l'éducation, la santé, le logement, la nutrition, l'eau et l'assainissement, l'électricité, la logistique et les communications, en soulignant l'importance cruciale de l'éducation dans le cadre du relèvement rapide de plus de 500 000 enfants et de la paix future.

- Assurer les conditions nécessaires au retour sûr et digne des Palestiniens déplacés dans la bande de Gaza.

- Fournir le soutien nécessaire et un financement durable, transparent et à long terme pour permettre à l'UNRWA de s'acquitter de ses tâches conformément à son mandat de l'ONU et de poursuivre ses activités et services de base et vitaux au peuple palestinien à Gaza et dans toutes ses zones d'occupation, opération, notamment par le biais d'activités de relèvement rapide.

- Faciliter et soutenir la création d'un mécanisme des Nations Unies à l'intérieur de Gaza pour accélérer l'acheminement des secours humanitaires dans le but d'accélérer et de simplifier le processus de fourniture de l'assistance, tout en continuant de veiller à ce que l'aide parvienne à sa destination civile conformément aux recommandations du Conseil de sécurité. Résolution 2720 (2023).

- Intensifier les efforts diplomatiques pour mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens occupés et lancer une voie crédible et irréversible pour mettre en œuvre la solution à deux États, conduisant à la création d'un État palestinien indépendant, géographiquement contigu, viable et souverain, conformément aux conformement aux normes et aux lignes du 4 juin 1967, pour vivre côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, des accords antérieurs et du droit international.

- Abolir toutes les mesures punitives imposées au peuple palestinien et à l'économie palestinienne, et s'abstenir de toutes déclarations et actions provocatrices et incendiaires susceptibles d'aggraver encore la situation difficile en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et apporter le soutien nécessaire au Gouvernement palestinien.

COMMENT RECONNAÎTRE UNE CARIE ?

5 astuces !

Les caries peuvent, si elles ne sont pas traitées, entraîner de vives douleurs. Voici les cinq façons de les reconnaître rapidement.

D'après l'OMS, la carie dentaire est un problème majeur de santé publique. En effet, ce problème se classe parmi les dix maladies chroniques les plus communes. Elle touche autant les dents de lait que les dents définitives, donc, aussi bien les enfants que les adultes. La carie désigne une maladie infectieuse qui a une origine bactérienne. Elle détruit peu à peu la dent en déminéralisant les tissus durs.



Elle évolue toujours de l'extérieur vers l'intérieur de la dent en creusant un « trou ».

La carie se développe à cause de quatre faits :

La plaque dentaire bactérienne qui se forme sur la surface de la dent après chaque prise alimentaire ;

Le terrain : les dents dont l'émail est mince, mal minéralisé ou usé, résistent moins aux acides de la plaque bactérienne ;

L'alimentation : si celle-ci est riche en acide, elle favorise la déminéralisation de l'émail ;

Le temps : si les trois facteurs précédents sont présents, le temps augmente le risque de développer une carie.

Pour les reconnaître, il existe plusieurs astuces.

Les caries responsables de douleurs

Les caries se développent

en plusieurs stades. Apprendre à les reconnaître est important, cela permet de les traiter rapidement et de limiter les dégâts.

Ainsi, certains symptômes doivent vous mettre la puce à l'oreille, comme :

Une hausse de la sensibilité des dents au contact des aliments acides, froids ou chauds ;

La carie peut également être repérée par une décoloration jaunâtre ou brune de la dent ;

Au début, les douleurs des contacts avec les aliments sont passagères. La douleur s'intensifie peu à peu, lorsque la cavité se creuse. La douleur est constante quand la carie a atteint le cœur de la dent ;

Les douleurs sont vives. La dent est sensible à la pression ; La douleur entraîne des douleurs nocturnes : c'est ce que l'on appelle la rage de dent.

La mauvaise haleine peut également être causée par une carie. Elle est la plupart du temps causée par une mauvaise hygiène bucco-dentaire. Cependant, elle peut aussi provenir de problèmes de digestion.

Syndrome du canal carpien

Le syndrome du canal carpien est une pathologie fréquente affectant le poignet et la main. Favorisée par la répétition de certaines positions ou mouvements, l'affection correspond à la compression de l'un des nerfs du poignet : le nerf médian.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le syndrome du canal carpien est une pathologie fréquente. En France, on compte chaque année plus de 130 000 individus opérés du canal carpien. Cette affection appartient aux troubles musculo-squelettiques que l'on définit comme des pathologies affectant les muscles, tendons ou nerfs, et aboutissant à des difficultés motrices. Par ailleurs, sous le terme de « syndrome du canal carpien », on regroupe l'ensemble des troubles liés à la compression du nerf médian du poignet. À savoir ! Le syndrome du canal carpien est l'une des maladies professionnelles les plus répandues dans la majorité des pays d'Europe, aux États-Unis et au Canada.

Le canal carpien se situe sur la face interne du poignet, bordé en arrière et sur les côtés par les os constituant le poignet. À l'avant, il est limité par le ligament annulaire. Ce canal héberge les tendons des muscles fléchisseurs des doigts et le nerf médian. Anatomiquement, le nerf médian qui descend le long de l'avant-bras, passe au niveau du poignet avant de se subdiviser en 4 branches, en direction du pouce, de l'index, du majeur et d'une partie de l'annulaire. Le nerf médian assure donc la sensibilité de certains doigts de la main ainsi qu'une partie du bras. Il permet la réalisation des mouvements avec la main et le poignet. La compression du nerf médian implique que l'influx nerveux passe difficilement et l'apparition des symptômes. Le syndrome du canal carpien est plus fréquemment rencontré chez les femmes entre 40 et 50 ans ou entre 60 et 70 ans. Les patients diabétiques sont plus touchés par l'affection : près de 14% d'entre eux, voire 50% en cas de complications neurologiques dues au diabète. La grossesse favorise également l'apparition du syndrome qui régresse

après l'accouchement.

QUELLES EN SONT LES CAUSES ?

Dans la majorité des cas, l'origine du syndrome est inconnue. On parle de syndrome du canal carpien idiopathique.

Dans certains cas, l'affection peut être secondaire à une pathologie. En effet, plusieurs facteurs favorisent la compression du nerf médian :

Facteurs hormonaux ou métaboliques (par exemple, la grossesse, la ménopause, l'hypothyroïdie ou le diabète) ;

Anomalies anatomiques (par exemple un canal trop étroit ou des anomalies du trajet des vaisseaux, des déformations liées à un traumatisme) ;

Certaines pathologies comme la polyarthrite rhumatoïde, la goutte, etc.

Enfin, certaines postures et divers mouvements peuvent être à l'origine de l'affection :

Les mouvements répétitifs de loisir (bricolage, ménage, etc.) ;

Les mouvements répétitifs et rapides dans un contexte professionnel dont :

Les flexion-extension, les torsions du poignet ;

Les mouvements demandant une force importante de la main ;

Les situations nécessitant une force statique prolongée, la conduite automobile par exemple ;

Les postes exposés aux vibrations ou à un environnement froid.

Quels symptômes ?

Les symptômes du syndrome du canal carpien évoluent en même temps que la maladie.

À savoir ! L'atteinte des deux mains est fréquente. Cependant, elle n'est pas forcément simultanée.

Au début de l'affection, la compression du nerf se traduit par des troubles sensitifs au niveau du pouce, de l'index, du majeur et de l'annulaire. Le patient décrit des fourmillements, des picotements, un engourdissement et une sensation de décharge électrique aux extrémités des doigts concernés (ou parfois remontant vers l'avant-bras). Lorsque la maladie progresse, il apparaît une diminution de la

force dans le pouce associée à un lâchage des objets tenus. Dans 1 cas sur 3, les symptômes de l'affection régressent et disparaissent spontanément. Les symptômes peuvent aussi récidiver ou toucher la seconde main. On parle dans ce dernier cas, de forme bilatérale du syndrome du canal carpien. 20% des patients opérés pour une première main seraient concernés. Dans d'autres cas, les symptômes durent et s'aggravent risquant d'endommager le nerf. Des troubles de la sensibilité tactile et une perte de la force musculaire dans le pouce peuvent se manifester. Il est important de consulter rapidement un médecin afin de débiter les traitements. En effet, si le nerf est trop atteint, la récupération peut être très longue et incomplète, même avec un traitement.

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DU SYNDROME DU CANAL CARPIEN

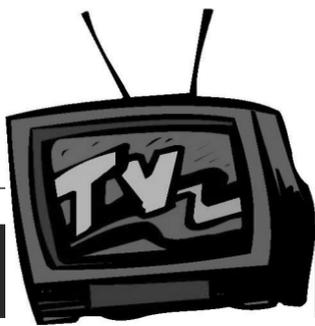
Souvent, un simple examen clinique réalisé par son médecin traitant suffit à diagnostiquer un syndrome du canal carpien. En effet, il permet d'étudier la sensibilité et la motricité des doigts et de la main. Par ailleurs, le médecin va effectuer des tests dits de provocation afin d'approcher au plus près le ressenti du patient. Enfin, il apprécie la sévérité de la maladie. Lorsque le médecin le juge nécessaire ou avant une intervention chirurgicale, un électroneuromyogramme (ENMG) peut être réalisé. Cet examen permet de mesurer la transmission nerveuse grâce au positionnement de 2 électrodes sur le trajet du nerf. L'ENMG complète et confirme le diagnostic clinique. Il permet en plus d'évaluer la gravité de l'atteinte.

QUELS SONT LES TRAITEMENTS DISPONIBLES ?

Un traitement précoce est important pour une bonne récupération et l'absence de séquelle. Avant toute chose, le traitement du syndrome du canal carpien repose sur la suppression ou la modification des facteurs favorisants identifiés. Parfois, cette mesure suffit à faire régresser les symptômes. Lorsqu'aucun signe de gravité n'est présent, un traitement médical,

dit « conservateur » est mis en place. Il repose sur le port d'une attelle amovible d'immobilisation du poignet. Le patient doit la porter toutes les nuits pendant 3 mois afin de soulager les symptômes nocturnes. Une infiltration de corticoïdes dans le canal carpien peut soulager le patient, bien que celui-ci ne soit pas immédiat. Des antalgiques tels que le paracétamol ou des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS, par exemple l'ibuprofène) permettent de réduire les douleurs. En cas d'échec du traitement médical ou lorsqu'il existe des signes de gravité de l'affection, il est possible de passer par un traitement chirurgical. L'intervention consiste à décompresser le nerf médian en sectionnant le ligament annulaire. On distingue deux techniques : La technique à ciel ouvert : la libération du canal passe par l'incision de la paume de la main sur environ 3 centimètres ;

La technique endoscopique est plus discrète : elle consiste en une petite incision de près d'un centimètre au niveau du pli de flexion du poignet. Après l'intervention et quelle que soit la technique employée, les soins post-opératoires reposent sur des pansements et un traitement antalgique. Les troubles sensitifs et les douleurs s'estompent en quelques semaines. Cependant, la paume de la main reste sensible pendant 3 à 6 mois. En l'absence d'opération, le patient peut reprendre ses activités quotidiennes grâce au port d'une attelle. Les activités physiques ne sont reprises que lorsque les symptômes ont disparu. Un arrêt de travail peut être prescrit. Sa durée dépend de la main atteinte, du degré de sévérité de l'affection, du niveau de sollicitation demandé de la main, des possibilités d'adaptation ou modification du poste de travail, de la nécessité de conduire un véhicule. En cas d'opération, le maintien des gestes du quotidien, par exemple manger ou s'habiller, permet de limiter les gonflements et les raideurs. Cependant, il faut proscrire la conduite automobile, le port de charges lourdes ou les activités sportives avant le rétablissement du patient.



Selection du vendredi

TF1

19h55

Allemagne / Ecosse

Pays hôte de la compétition, l'Allemagne a l'honneur de disputer le premier match de l'Euro 2024 face à l'Ecosse, à l'Allianz Arena de Munich. Favorite de cette 17e édition du Championnat d'Europe, la Mannschaft voudra frapper fort d'entrée face à une formation écossaise qui n'a plus réussi à s'imposer dans une phase finale de l'Euro depuis 1996. Finalistes malheureux en 2008, battus par l'Espagne, les Allemands ambitionnent de terminer cette première phase en tête du groupe A où ils voisinent outre l'Ecosse avec la Hongrie et la Suisse puis de se hisser dans le dernier carré du tournoi européen, portés par un public tout acquis à leur cause.



CANAL+

19h45

Nouveau départ

Avec : Franck Dubosc, Karin Viard, Clotilde Courau, Youssef Hajdi, Tom Leeb, Clémentine Baert, Bérengère Krief, François Berléand, Arielle Séménoff, Philippe Lefebvre, Louise Orry-Diquéro, Joaquim Fossi, Karina Marimon, Alexandra Mercouroff, Diego Martín, Clarisse Lhoni-Botte, Soliane Moisset, Lionel Laget, Edouard Michelin, Cédric Chevalme, Clément Manuel, Amaury De Crayencour, Ricky Tribord, François Vincentelli, Eric Boucher, Benoît De Gaulejac

Marc et Diane comptent trente ans de mariage sans nuage. Lui est dingue de sa femme comme à 20 ans. Elle s'ennuie, oscillant entre la peur de la routine à deux et celle de ne plus être dans le coup à son travail.



M6 20h00

Joyeuse retraite

Avec : Michèle Laroque, Thierry Lhermitte, Constance Labbé, Nicolas Martinez, Nicole Ferroni, Omar Mebrouk, Roméo Do Valle, Manon Barroy, Sasha Aktas, Rodolphe Ferreira, Judith Magre, Paulo Duarte Ribeiro, Helena Vaz, José Manuel Mendes, Gabriela Barros, Sergio Do Vale, Heitor Lourenço, Gilles Loutfi, Pedro Tavares

Marilou et Philippe emmènent leurs trois petits-enfants en vacances dans leur maison au Portugal. Une fois sur place, ils se rendent compte que leur demeure est toujours en travaux et que le chef de chantier prend tout son temps. Et ce n'est que le début des catastrophes.



Le pire survient quand les grands-parents réussissent à perdre leurs petits-enfants en plein milieu du pays. Une course contre la montre débute afin de les retrouver, car les parents des bambins doivent arriver dans deux jours...

france
2

19h45

Tropiques criminels

Avec : Sonia Rolland, Béatrice De La Boulaye, Julien Bérarnis, Valentin Papoudof, Stéphane Wojtowicz, Antoinette Giret, Benjamin Douba-Paris, Tya Deslauriers, Amandine Chauveau, Nathanaël Beausivoir, Laurent Evuort-Orlandi, Cindy Prudent, Christophe Nemel

Le corps de Jacques Landeau, un homme d'une soixantaine d'années, est retrouvé sur l'hippodrome de Fort-de-France. Le défunt a été tué par balles. A priori, ce passionné d'équitation et ancien entraîneur de chevaux de course n'avait aucun ennemi connu. Méliッサ et Gaëlle s'intéressent rapidement à Alexis Laurent, l'ex-gendre de la victime. Ce riche homme d'affaires, également éleveur de chevaux, est déjà soupçonné du meurtre de son épouse. Lors de leur enquête, les deux policières découvrent que Cyril a infiltré le centre équestre d'Alexis, car celui-ci est impliqué dans de nombreux trafics et blanchiment...



france
3

19h55

La fête de la chanson à l'orientale

Laury Thilleman et André Manoukian animent une soirée musicale à Marrakech, réunissant des stars de la scène française et internationale. Au Palais Selman, avec des musiciens Gnawa, des tambours berbères et des cracheurs de feu, les artistes interprètent des reprises inédites de chansons françaises. Slimane chante "Salma Ya Salama" et en duo avec Claudio Capéo, "Chez toi". Pascal Obispo et Khaled interprètent "Aïcha". Farrah El Dibany et Chimène Badi se produisent en duo sur "Le Temps des fleurs". Vitaa reprend "La Solitude" et chante "Les choses qu'on fait". Bianca Costa et Soso Maness interprètent "Cinderella".



W9

19h00

Enquête d'action



Dans l'Aude, la caserne des pompiers de Narbonne est hors norme ! 200 soldats du feu se relaient jour et nuit, réalisant 8000 interventions par an, soit 9 missions sur 10 dans le département. L'été, la région est un des points de passage privilégiés des automobilistes pour rejoindre l'Espagne.

3 000 ENFANTS palestiniens souffrent de malnutrition à Rafah.

PÉTROLE

L'EIA revoit le prix du Brent à la baisse pour 2024

L'Energy Information Administration (EIA, Agence d'information sur l'énergie) aux États-Unis a revu le prix du baril de brut Brent à la baisse pour l'année 2024, "reflétant le seuil le plus bas des prévisions qui résulte de la récente baisse des prix".



Dans ses Perspectives énergétiques à court terme (STEO), publiées mardi, l'agence a indiqué que le prix au comptant du pétrole brut Brent avait une moyenne de 82 dollars le baril en mai dernier, avec une baisse de 8 dollars le baril par rapport au mois d'avril. L'EIA prévoit que la baisse de la production pétrolière de l'OPEP+, cette année, entraînera une hausse des prix du baril de Brent à une moyenne de 85 dollars le baril au cours du second semestre 2024. "À cause de la baisse de la production de l'OPEP+, nous prévoyons un retrait plus important de pétrole des stocks mondiaux au cours du second semestre 2024, par rapport au mois dernier. Malgré ces prélèvements plus importants de stocks dans les prévisions de ce mois-ci, nous avons revu nos prévisions à la baisse pour le prix annuel moyen du Brent en 2024 par rapport au STEO du mois de mai reflétant le seuil le plus bas des prévisions qui résulte de la récente baisse des prix", indique le rapport de l'EIA. En conséquence, l'Agence d'information sur l'énergie prévoit un prix de 84,15 dollars le baril de Brent et un prix de 79,70 dollars pour le baril

américain de référence West Texas Intermediate (WTI) en 2024. Ces chiffres étaient respectivement de 87,79 dollars pour le Brent et de 83,05 dollars pour le WTI, dans le rapport publié le mois dernier. Les réserves mondiales de pétrole ont reculé d'environ 300 000 millions de barils par jour (b/j) au premier semestre 2024, et les estimations tablent sur une diminution moyenne de 600 000 millions de b/j entre le troisième trimestre de cette année et le premier trimestre de 2025. "Après le début de la levée progressive des réductions volontaires de l'offre de l'OPEP+ au quatrième trimestre 2024 et avec le soutien de la croissance continue de l'offre en provenance de pays extérieurs à l'OPEP+, nous prévoyons que la croissance de l'offre mondiale de pétrole devrait dépasser la croissance de la demande mondiale de pétrole, ramenant le marché à la constitution de réserves modérées pendant la majeure partie de 2025", a expliqué l'EIA. L'EIA prévoit une hausse moyenne des réserves mondiales de pétrole de 400 000 millions de b/j au deuxième trimestre 2025, pour augmenter à 600 000 millions de b/j au second

semestre 2025. Pour l'année prochaine, l'EIA table sur un prix moyen de 85,38 dollars pour le baril de Brent et sur un prix de 80,88 dollars le baril en moyenne pour le baril WTI.

LA PRODUCTION AMÉRICAINE DE PÉTROLE BRUT REVUE À LA HAUSSE

La production de pétrole brut aux États-Unis devrait atteindre en moyenne 13,24 millions de b/j en 2024, contre les 12,93 millions de b/j produits l'année dernière. Ce chiffre est supérieur de 40 000 b/j aux prévisions du mois précédent. L'année prochaine, la production de pétrole brut outre-Atlantique devrait atteindre les 13,71 millions de b/j, soit une baisse de 20 000 b/j par rapport aux prévisions du mois dernier. L'EIA estime également que la production mondiale moyenne de pétrole devrait être d'un volume de 102,57 millions de b/j à la fin de l'année et de 104,73 millions de b/j pour l'année 2025. La demande mondiale de pétrole, quant à elle, devrait atteindre les 102,98 millions de b/j en 2024, alors que la demande devrait être d'environ 104,51 millions de b/j en 2025.

R.I.

FITA 2024

Industrialisation des économies africaines en débat

Les défis de l'industrialisation des économies africaines étaient au cœur des débats lors de la première journée de la 7ème édition de la conférence internationale sur le financement de l'investissement et du commerce en Afrique (Fita 2024) qui se tient les 11 et 12 juin à Tunis. Plus de 1000 participants, entre décideurs, opérateurs privés, bailleurs de fonds, experts et chercheurs prennent part à cet événement placé sous le thème : « renforcer la transformation locale et le transfert de technologies pour une croissance durable et inclusive en Afrique ».

« Nos économies sont des économies de rente. Le défi consiste à passer à la transformation et à l'industrialisation », a affirmé Arnaud Mouckaga Onanga, directeur de cabinet du ministre de l'Industrie du Gabon, à cette occasion, mettant en exergue les retombées positives de l'interdiction de l'exportation du bois à l'état brut, en termes d'emplois et de revenus. « Depuis 2010, la décision a été prise de ne plus exporter du bois à l'état brut, mais transformé », a-t-il déclaré, faisant part d'une « retombée inestimable, soit 6000 emplois directs créés et plus de 1 milliard de dollars de revenus ».

Ainsi, l'exemple gabonais en matière de transformation de bois a servi d'ouverture pour évoquer le potentiel de l'Afrique qui regorge de ressources forestières importantes, en matière de transformation de bois, mais aussi dans plusieurs domaines, étroitement liés aux ressources naturelles et humaines qu'elle renferme, mais aussi grâce à un climat favorable au développement de l'agro-industrie et au transfert technologique, du moins pour certains pays qui ont déjà avancé dans l'amélioration de leurs climat des affaires.

« Tout reste à faire en non pas à refaire en Afrique », a déclaré à Anadolu Moussa Ismaïla Touré, directeur exécutif de Moussa consulting, laissant constater que le niveau de l'industrialisation de l'Afrique reste dramatiquement faible, moins de 2% uniquement selon les chiffres de la Banque africaine de développement (BAD), avancés par Olivier Stoullig, chef des politiques industrielles à la BAD.

Interrogé par Anadolu, Stoullig a énuméré plusieurs instruments financiers, mis par la BAD à la disposition des économies africaines pour combler le manque de ressources financières qui entrave le développement industriel dans le continent.

Le partenariat entre le secteur public et privé (PPP) a été également avancé comme solution incontournable pour développer des chaînes de valeur sectorielles et régionales en Afrique.

« Pour réussir cette mission, il faut une approche multifacette », a indiqué Moussa Ismaïla Touré, dans ce contexte, mettant en exergue la complémentarité entre l'Etat qui doit travailler sur le cadre réglementaire et améliorer le climat des affaires, dont l'infrastructure et la formation des ressources humaines, et le secteur privé qui contribue avec son expertise, son savoir-faire et les ressources nécessaires.

Reste, enfin, la problématique de l'accès au marché international, qui dépend de plusieurs paramètres, entre autres, la compétitivité, l'infrastructure logistique ou encore la contrainte géographique.

Là aussi, il se trouve que l'Afrique constitue un marché potentiel de plus de 1,4 milliard de consommateurs, mais dont le niveau de vie moyen reste parmi les plus faibles au niveau global.

A ce niveau précis, la zone de libre-échange africaine (Zlecaf) a été citée comme solution pour développer le commerce interafricain qui ne représente que 15% des échanges du continent, selon Mohamed Malouche, l'un des panélistes de la première journée de Fita 2024.

R.I.

Post scriptum

Par B. Chellali

L'Europe tourne à droite

Les résultats dimanche des élections au Parlement européen se sont soldés par la défaite écrasante des partis de centre et de gauche et les succès évidents de l'extrême droite dans les pays clés de l'Union européenne (UE). Commentateurs et analystes ont rappelé que l'équilibre des pouvoirs du Parlement européen n'a pas changé et qu'il ne faut pas s'attendre à un changement dans la composition du bloc. Néanmoins, les résultats des élections sont considérés comme le signal le plus important, le plus inquiétant pour les gouvernements européens et ne doivent pas être ignorés ; les élections au Parlement européen sont un ensemble d'élections nationales et ont souvent plus d'importance au niveau national qu'à Bruxelles ou à Strasbourg, étant donné le système diffus de pouvoir et de prise de décision de l'UE. Le président français Emmanuel Macron l'a confirmé de manière surprenante... Stupéfiant Paris et le reste des capitales européennes lorsqu'il a annoncé des élections législatives anticipées. Ces élections législatives anticipées pourraient changer la France. La victoire écrasante de l'extrême droite aux élections européennes a eu un impact sur le Parlement français astreignant le président

Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et convoquer des élections législatives anticipées dans 20 jours. Les réactions ont suivi immédiatement. "Nous sommes prêts à prendre le pouvoir en main, puisque les Français nous font confiance", a déclaré Marine Le Pen, incroyablement ravie du succès affiché par le numéro deux, le président du parti Rassemblement national (RN), Jordan Bardella. Les partis de gauche ont accueilli avec beaucoup d'amertume la décision d'Emmanuel Macron. Pour résumer leurs discours, le principal reproche est le suivant: "c'est pour cela que vous avez été choisis pour arrêter l'extrême droite, alors pourquoi leur cédez-vous maintenant la place?" La fureur de la gauche s'est également ajoutée au fait que la décision inattendue a suivi l'appel triomphal de Jordan Bardella à des élections anticipées. "Emmanuel Macron a cédé aux exigences de Bardella, rien ne l'y a contraint... C'est un jeu extrêmement dangereux pour la démocratie", s'est distingué le tête de liste socialiste, Raphaël Glucksmann. Pour les dirigeants de la gauche française ce qui s'est passé dimanche a été un "séisme politique". Les résultats eux-mêmes n'étaient pas surprenants, car des semaines de sondages ont montré que le RN

obtenait de bons résultats, mais ce qui était surprenant pour eux, c'était la réaction du président Macron. "Les élections anticipées ne sont pas courantes du tout et sont généralement perdues par le président qui convoque ces élections", a déclaré Célia Belin, qui dirige le bureau parisien du Conseil européen des relations étrangères. Gaël Sliman, qui dirige l'agence de sondage Odoxa, a également été surpris par la décision du président Macron. Le président parie peut-être qu'il l'emportera lors de ces législatives, mais qu'il était tout à fait possible que la France inaugure les Jeux olympiques le mois prochain avec un Premier ministre d'extrême droite ou qu'elle se retrouve dans une impasse si personne n'obtient la majorité absolue. Les partis d'extrême droite ont ébranlé les forces traditionnelles de l'UE, composée de 27 pays, et ont réalisé des gains significatifs après les publications des résultats des élections du Parlement européen qui ont eu lieu dimanche. Le RN français dirigé par Marine Le Pen a dominé les urnes françaises, remportant plus de 30 %, soit environ le double de ce que le parti pro-européen de Macron qui a obtenu 15,5 % sur les 81 sièges français au Parlement européen, au point que le président Macron a immédiatement dissous l'Assemblée

nationale, et a appelé à de nouvelles élections législatives prévues le 30 juin et le 7 juillet prochain. En Italie, la Première ministre Giorgia Meloni a doublé les sièges de son parti au Parlement européen, obtenant un pourcentage de voix compris entre 25 et 31 %. De même, le parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne, a progressé face au Parti social-démocrate en déclin dirigé par le Chancelier Olaf Schulz, et a été dissous. En Autriche également, le Parti de la liberté d'extrême droite a obtenu 27 % des voix. Les Néerlandais, qui ont été les premiers à voter jeudi dernier, ont renforcé la position du parti d'extrême droite. Quant à l'Espagne, les résultats ont montré que le Parti Populaire de droite, principale formation de l'opposition espagnole, a remporté 22 sièges, contre 20 pour les socialistes dirigés par le Premier ministre Pedro Sanchez, et le parti d'extrême droite Vox a progressé en remportant 6 sièges. En Pologne, le parti centriste pro-européen dirigé par le Premier ministre Donald Tusk s'est imposé sur le parti nationaliste populiste Droit et Justice. Le parti Fidesz du Premier ministre Viktor Orban en Hongrie est arrivé en tête, obtenant plus de 43 % des voix.

B. C.